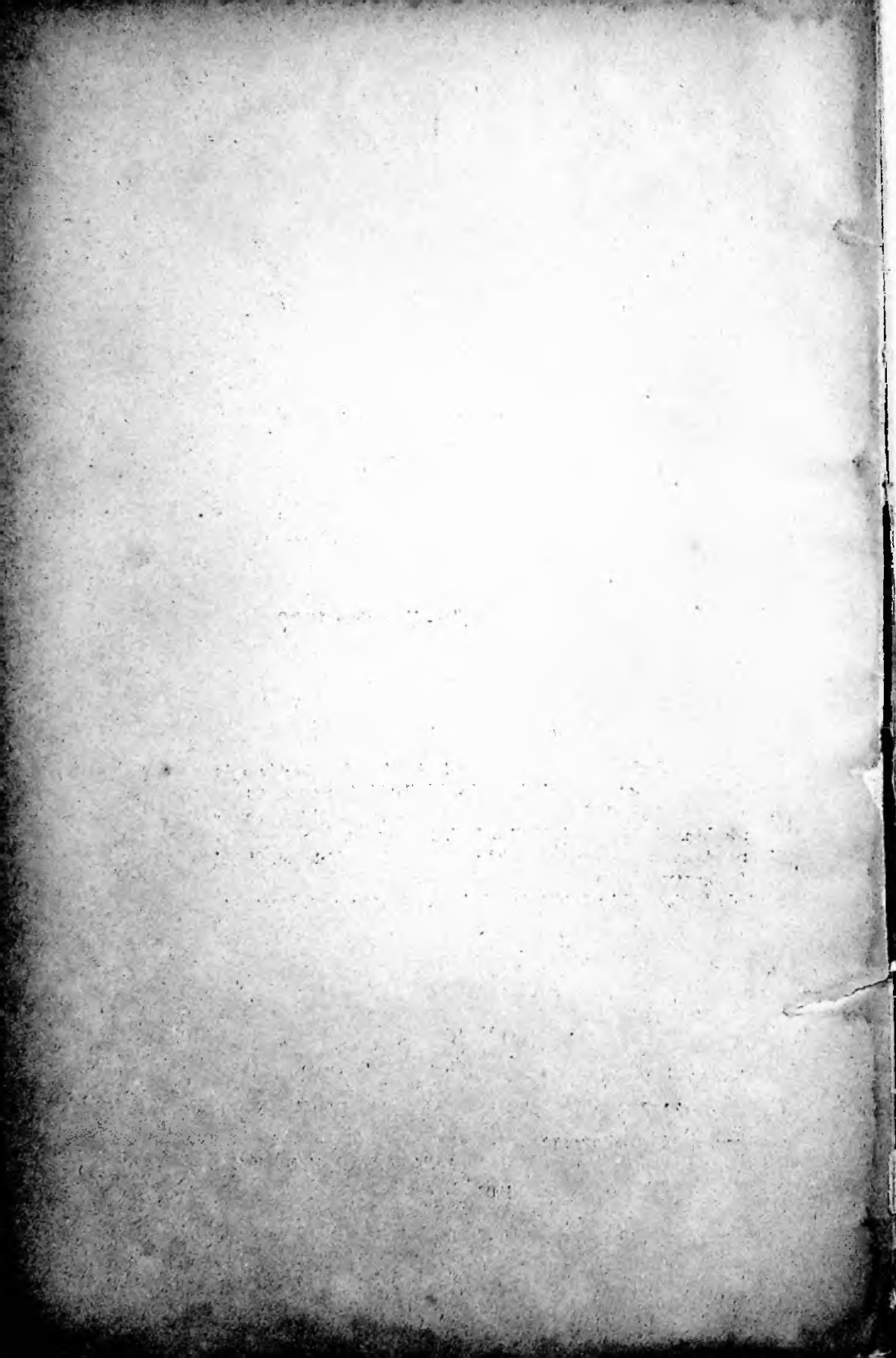




INVENTAIRE ANALYTIQUE ET CHRONOLOGIQUE
DE LA SÉRIE DES ARCHIVES DU VATICAN
DITE « LETTERE DI VESCOVI »

Parmi les Archives de la Secrétairerie d'Etat, faisant suite aux Nonciatures, se trouve une série d'environ 1200 volumes renfermant des lettres la plupart originales adressées au Pape ou à divers membres de la Cour romaine par des cardinaux, par des évêques et d'autres prélats, par des souverains, des princes et d'autres personnages titrés, par des particuliers et enfin par des militaires. Cette série comprend donc cinq divisions suivant la qualité des personnages:

- 1° Lettere di Cardinali.
- 2° Lettere di Vescovi e Prelati.
- 3° Lettere di Principi e Titolati.
- 4° Lettere di Particolari.
- 5° Lettere di Soldati.

Nous nous proposons de publier un Inventaire analytique des Lettres des Evêques, en nous bornant seulement aux lettres concernant la France.

Ces documents ne sont pas tous de même valeur. Quelques lettres renferment des demandes de gratis des bulles, d'autres ne sont que des lettres de politesse, de remerciement, de félicitations au Pape à l'occasion de son couronnement. Elle ne peuvent être utiles qu'aux auteurs de biographies épiscopales et à ceux qui s'occupent d'histoire locale. Mais il y a

aussi des documents d'une plus grande importance. En parlant de ce fonds des Lettres, on a dit: « Il s'y rencontre des pièces d'un suprême intérêt pour l'histoire » (1). Cette remarque s'applique parfaitement aux Lettres di Vescovi. L'époque qu'elles embrassent s'étend de la fin du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle. Les luttes religieuses dont la France fut alors le théâtre, les querelles jansénistes, les prétentions gallicanes se reflètent dans ces lettres. Sans doute, l'histoire des idées religieuses en France durant cette période n'en sera pas modifiée dans son ensemble, mais elle s'enrichira de détails précieux qui permettront d'apprécier plus sainement le rôle de certains personnages et d'arriver à une connaissance plus complète de la vérité.

Il s'en faut que les lettres contenues dans les 380 volumes qui constituent la série des Lettres di Vescovi soient toutes des lettres d'évêques. Quand on les a réunies en volumes, le départ n'a pas été bien établi et des lettres de simples particuliers, même de personnages royaux, se sont-elles glissées parmi elles. Nous ne les avons pas exclues de notre Inventaire. Il y a même un certain nombre de pièces qui n'ont nullement le caractère de lettres. De même l'ordre chronologique n'a pas été rigoureusement gardé, comme on pourra s'en convaincre par les références. Mais il m'a été facile de rétablir cet ordre à l'aide de l'inventaire chronologique de ce fonds qui dans la série des Inventaires porte les n^{os} 68-84.

Cet inventaire chronologique donne seulement la référence, le nom de l'auteur, celui du destinataire et la date. C'est suffisant pour ceux qui fréquentent les Archives du

(1) Cf. Cauchie, *Compte-Rendu du Congrès archéologique de Tournai*, 1895, p. 789.

Vatican et peuvent à loisir consulter les volumes eux-mêmes, car l'inventaire est trop succinct pour pouvoir suppléer le manuscrit. Il fallait donc donner une analyse suffisamment détaillée des documents afin d'être utile aux travailleurs éloignés de Rome. C'est à eux que j'ai songé en composant ce travail. Puisse mon but avoir été atteint!

1. — *De Paris, 13 Février 1591.* — Le doyen de la Sorbonne félicite le Pape de son élévation à la chaire de Saint-Pierre et lui fait le tableau des malheurs de la France. — Tome II, f. 93.

2. — *De Mons, 6 Mars 1592.* — Louis de Berlaymont, archevêque de Cambrai, exprime au Pape toute la joie que lui cause son élection au Souverain-Pontificat. Mais les guerres qui désolent la province l'empêchent d'aller à Rome. Il envoie à sa place le prévôt de Cambrai, Hugues Griffon. — T. II, f. 139.

3. — *D'Elne, 15 Avril 1591.* — François de Sala, évêque d'Elne, se réjouit de l'élection du Souverain-Pontife.

Sanctissime Pater, ... Fulgebit christiana religio, tenebris aurora fugatis, nox abiit, egressa est clara aurora, caeloque nitidissimus alto stella gravis nobis lucifer ortus est. Ut ergo contractis velis ad silentii portum me recipiam meum probatum animum cultum ac venerationem Sanctitas Vestra comprobe, agnoscat et quaeso memoria repetat dilectissimi avunculi mei Oriolensis Episcopi familiarem ac jocundam amicitiam jamdiu cum Sanctitate Vestra contractam ac huc usque firmissime perdurantem. Ego enim illorum temporum concilia, conciliorum exordia, exordiorum

auspicia, ac auspiciorum expectationem jocundissime intueor, et me gloriari oportet, Sanctitate Vestra presente, cum rotae senatui presideret, sacrae theologiae theses in collegio germanico apud S. Apollinarem deffendisse, cujus tanti officii decus immortale manebit. Hoc unum a Sanctitate Vestra supplex deprecor quatenus dignetur meae ditionis fratribus capucinis (qui quamplures sunt) licentiam concedere sacramentales confessiones audiendi: licet enim in villa Perpiniani, quae civium numero amplissima ac florentissima est, plura adsint monasteria, in civitate tamen Elnensi unicuique tantum est istud capucinatorum monasterium quod nuper fundatum fuit. In dioecesi Elnensi, quae Franciae confinis est, tam tenues redditus sunt, ut Gallos, hosque ignotos, et vides quod certe dolendum est, confessiones audire ferendum sit. Faxit D. O. M. ut S. V. Petri naviculam salvam in portu collocet, eamque superstitem ac florentem ad gloriam sui nominis conservet qui vivit et regnat in secula etc.

Elnae, die septima mensis Aprilis anno MDLXXXII.

S. Pater, V. S. humillimus servus,

Episcopus Elnensis.

T. II, p. 161.

4. — 20 Décembre 1594. — Communication du Nonce déchiffrée le 6 février 1595. — De l'Evêque de Béziers.

Mgr du Perron soutient qu'il a validement absous le Roi qui n'a donc pas besoin d'autre absolution. Il a le désir d'être patriarche en France. Ses dispositions envers la Curie sont mauvaises, et la preuve c'est qu'il a donné une abbaye à M. de Bartissière, huguenot sectaire, qui la confèrera, moyennant finances, à quelque prêtre indigne. — T. II, f. 211.

5. — De Vienne, 21 Avril 1595. — Pierre de Villars, évêque de Vienne, manifeste au Saint-Père son attache-

ment à la Chaire apostolique et compte sur sa sollicitude envers la France. — T. II, f. 220.

6. — 5 *Juillet 1599.* — Etat de l'Eglise de Bordeaux.

Vacat Ecclesia Burdegalensis per obitum bo: me: Antonii, ultimi Archiepiscopi Burdegalensis. Ad eam nominat Rex Christianissimus Rev. Dominum Franciscum d'Escoubleau, Diaconum Cardinalem de Sourdis nuncupatum, qui eidem ecclesiae praeficiatur in archiepiscopum et pastorem.

Civitas Burdegalensis est in Francia et provinciae Aquitaniae metropolis: universitate studii generalis, Parlamento regio ac portu maris celebris archiepiscopalis ecclesia eminens, cujus Praesul Primas Aquitaniae dicitur, Apostolicae Sedi immediate subjecta et est sub invocatione sancti Andree, cujus brachium ibi asservatur.

Sunt illi suffraganei Episcopi Agennensis, Condomiensis, Engolismensis, Lucionensis, Malleacensis, Pictaviensis, Petragoricensis, Sarlatensis et Xanctonensis.

Habet etiam dignitates decem, Decanatum, Subdecanatum, Archidiaconatus tres, Scolastriam, Cantoriam, Subcentoriam, Thesaurariam et Sacristiam, Canonatus viginti quinque et totidem praebendas, ac quatuor semipraebendas et nonnullas simplices Capellanas ipsaque personis et rebus ad divinum cultum necessariis ac sacristia paramentis et suppellectilibus ecclesiasticis referta, necnon choro cum eleganti simphoniacorum luthorum et organorum usu, ac denique sacris edibus aedificii amplitudine valde insignibus decoratur. Fructus taxantur flor. IIII M et reducuntur.

Dictus autem Reverendissimus Dominus promovendus est praeditus omnibus qualitatibus a sacris canonibus et a Concilio Tridentino requisitis praeterquam quod nondum plane attigit aetatem per concordata requisitam cum sit constitutus in vigesimo sexto suae aetatis anno, super quo defectu, consideratis praeclaris animi sui dotibus et cardinalatus dignitate ac ejusdem Ecclesiae necessitate, dis-

pensatio requiritur. — Emisit professionem fidei juxta articulos a Sede Apostolica propositos.

Supplicatur pro expeditione cum condonatione jurium.

T. II, f. 207.

7. *De Verdun, 26 Novembre 1602.* — Henri de Lorraine, évêque de Verdun, au Pape au sujet du duc de Bar.

Beatissime Pater,

Ex quo V. S. jussu curam Episcopatus Verdunensis suscepi, operam dedi quantum potui maximam ne officio huic meo deessem: successere hactenus conatus mei non infeliciter, quod acceptum fero, non industria mea sed divina primum gratia tum Sanctitatis Vestrae piis ad Deum pro me Ecclesiaque mea precibus ac sacrificiis, quae me res arctius etiam quam antea constringit invitatque ut ne cui concedam observantia studioque in Sanctitatem Vestram. Praeclaram vero mihi nuper oblatam credidi occasionem bene de ea merendi. Etenim cum Nancejum ob quaedam Episcopatus mei negotia venissem, vidi sane, quod egerime tuli, exulceratos multorum animos ob negatam hactenus Serenissimo Duci Barrensi absolutionem et dispensationem. Non ignoro, Beatissime Pater, quod semper prae me feram, justissimas Sanctitatis Vestrae fuisse causas hujus dilationis; sed Eam nunc qua possum maxima demissione animi rogo ut, qua est prudentia, despiciat in quae tempora inciderimus, quibus hostibus circumvallemur, quam cupidis rerum novarum, quam intentis in id unum, ut unguem, ut aiunt, in ulcere figant, et moerorem animi, quo Serenissimus Dux Barrensis jam plures annos contabescit, in desperationem et schisma traducant. Stat ille tamen in ea quam a majoribus accepit fide ac pietate firmissimus, ac Ducissam Barrensem, quacumque potest arte, ad saniora concilia trahere nititur. Pari studio eademque voluntate Serenissimus Dux reliquique ejus liberi in id incumbunt,

ut, illa tamen abjecta haeresi, lucem veritatis aspiciant, ve-
reque hoc mihi videor asserere posse, nulla re eos gravius
angi per haec alioquin turbulentissima tempora quam quod
ob res anteactas Sanctitatem Vestram sibi subinfensam esse
sentiant. At licet continuus Ducis Barrensis moeror triste
illi ac quotidianum spectaculum exhibeat, tamen gravius
etiam afficiuntur cum recogitant ipsi apud se quas turbas
illa dispensationis absolutionisque dilatio sit, propediem
nisi occurratur, concitatura. Venit quoque, Beatissime Pater,
in partem hujus sollicitudinis et timoris nec tam eo nomine
quod cum illis cognatione sim conjunctus quam quod intel-
ligo maximopere verendum esse ne in posterum Sedis Apos-
tolicae, Vestraeque Beatitudinis honor his in partibus abo-
lescat. Quo certe uno nihil mihi hac in vita acerbius esse
posset, qui me totum Sanctitatis Vestrae obsequio novi et
consecravi. Atque ut fidentius apud eam de hocce negotio
agerem persaepe Ducissam Barrensem adii, eam officii sui
commonefeci perfectique Dei beneficio, ut illa se sancte pro-
mittere libenter a Theologis nostris audituram quae ad ca-
tholicam instructionem pertinent expectare, se dum Sanc-
titatis Vestrae beneficio provocetur. Est quod speremus,
Pater Beatissime, illam, ut est femina magni et excelsi
animi, exemplo Regis Christianissimi, fratris sui, invitata
et Sanctitatis Vestrae liberalitate ac benevolentia victam
id facturam quod boni omnes jampridem exoptant. Itaque
Beatitudinem Clementiamque Vestram suppliciter et obvi-
rogo ut Lotharingiam hancce nostram paternis oculis res-
piciat, neque beneficium absolutionis ac dispensationis quod
omnes efflagitant diutius afflictissimo Principi deneget. Ad-
dat hoc Vestra Sanctitas immortalibus in nos meritis, det
hoc tempori calamitoso, det loco isti ab hostibus religionis
catholicae circumciso, det ecclesiae periclitanti, det Prin-
cipibus Viris supplicibus inprimisque Serenissimo Duci Bar-
rensi, cujus pietas nota Sanctitati Vestrae nullam defugit
satisfactionem dum ecclesiae divinisque sacramentis resti-
tuatur. Quae si assequamur, numquam commitemus ne erga
Vestram Beatitudinem parum grati memoresque fuisse vi-

deamur. Deum interim Optimum Maximum obnixè rogamus ut Sanctitatem Vestram universali suae Ecclesiae quamdiutissime servet incolumem.

Datum Nancey die XXVI Novembris 1602.

Sanctitatis Vestrae,

Humillimus filius et obsequentissimus servus

Enricus a Lotharingia, Episcopus et Comes Virdunensis

8. — 27 Janvier 1606. — Horace Caponi, évêque de Carpentras, informe le cardinal Borghèse que des corsaires tures ont pillé plusieurs vaisseaux de Marseille et particulièrement un navire chargé de soie et d'autres marchandises du Levant. Il pourrait y avoir un prétexte pour amener le Roi de France à rompre avec le Sultan. — T. 1, f. 106.

9. — D'Aix, 10 Janvier 1608. — G. du Vair à l'évêque de Carpentras.

Monsieur,

Plus agréable nouvelle ne pouvois-je recevoir que d'entendre votre retour en cette Province mesmes en bonne santé et avec les tesmoignages d'honneur que je scay qu'on vous a rendu au lieu dont vous veniez entre lesquels, bien que des moindres estant, l'autorité qu'on vous a donnée en la province ou vous estes, comme elle sera au bien et soulagement des subjectz de Sa Sainteté, ainsin ne peut elle estre qu'au contentement de tous les voisins.

Pour moy en mon particulier je fais telle estime de votre vertu et ay tellement désiré participer à l'honneur de vos bonnes grâces auxquelles encores je me promectz avoir acquis quelque part, que je ne puis que je ne me resjoinsse extrêmement de vous avoir si bon voysin, affin que la commodité de m'honorer de vos commandemens vous en fasse venir l'envie qui ne scaurait estre plus grande

que celle que j'ay de vous tesmoigner en toutes occasions que je suis,

Monsieur, Votre plus humble et obéissant serviteur,

G. du Vair.

T. I, p. 187.

10. — *6 Juin 1609.* — L'abbé du monastère de Saint-Vaast, au diocèse d'Arras, rend compte au cardinal Borghèse de l'enquête ordonnée par Grégoire XIV concernant Alphonse Dorelmieux, prieur de ce monastère, présenté au Pape par le prince Albert et la princesse Isabelle, archiducs d'Autriche et comtes de Bourgogne, pour être pourvu de l'abbaye de Faverney vacante par la mort de Jean Dorothee, évêque de Lausanne et abbé commandataire de Faverney. — T. II, f. 272.

11. — *De Bruxelles, 6 Juillet 1609.* — L'évêque d'Arras, Jean Richardot, sollicite l'archevêché de Cambrai. Les chanoines l'ont à l'unanimité postulé comme archevêque, et ce choix est agréable à l'archiduc. — T. II, f. 279.

12. — *De Bruxelles, 6 et 7 Juillet 1609.* — Guido Bentivoglio, archevêque de Rhodes et légat de Paul V en Belgique, a fait une enquête très détaillée au sujet de Jean Richardot, évêque d'Arras. — T. II, f. 286-296.

Etat de l'Eglise de Cambrai. — T. II, f. 296-310.

13. — *De Cambrai, 13 Juillet 1609.* — P. de Longastre, secrétaire du chapitre de Cambrai au cardinal Borghèse. — Le Prévôt, le Doyen et le chapitre de Cambrai prient le cardinal Borghèse de s'intéresser à la nomination à l'archevêché de Cambrai de Jean Richardot, évêque d'Arras, et de hâter l'expédition des bulles. — T. II, f. 284.

14. — *De Verdun, 27 Décembre 1609.* — Le chapitre de Verdun se plaint au cardinal Lanfranchi de la violation des droits de l'église de Verdun par les officiers royaux. C'est en vain que plusieurs fois le chapitre s'est adressé au Roi pour obtenir satisfaction. Il compte donc sur l'intervention de son Eminence. — T. II, f. 263.

15. — *De Cambrai, 5 Mars 1610.* — Le chapitre de Cambrai demande au cardinal Lanfranchi une prompt expédition des brefs. — T. XIX. f. 54.

16. — *D'Oloron, 17 Avril 1610.* — Arnaud de Maylie de Mauléon, évêque d'Oloron, au Pape. — Il regrette que les devoirs de sa charge et la pauvreté l'empêchent d'aller à Rome. Il sollicite le renouvellement du Bref lui accordant le pouvoir de dispenser du 3^e et 4^e degrés d'affinité et de consanguinité. Il demande le gratis des bulles de deux petites abbayes que le Roi lui a conférées et qui depuis cinquante ans sont au pouvoir des hérétiques. Le motif qu'il invoque pour justifier cette faveur c'est l'extrême pauvreté de son Eglise dont les hérétiques, qui en étaient les maîtres depuis quarante ans, ont vendu tous les biens. Cette pauvreté est si grande qu'il reçoit une pension du Roi. — T. XIX, f. 56.

17. — *De Paris, 25 Mai 1610.* — L'abbé Olivier du Bois au Pape. — Il lui rappelle qu'il est temps de prouver par des actes l'intérêt qu'il porte à son filleul, le roi Louis XIII. Le mariage de ce prince avec la fille aînée du roi catholique comblerait les désirs de tous. — T. XIX, f. 68.

18. — *1^{er} Septembre 1610.* — Pierre Coton S. J. au cardinal Borghèse. — Il le remercie de sa bienveillance et lui

envoie son ouvrage de *l'Institution catholique* qui vient de paraître. — T. XIX, f. 68.

19. — 1^{er} Septembre 1610. — Du Même au Pape. — Le Pape a voulu bénir le manuscrit de *l'Institution catholique*; qu'il veuille maintenant bénir le volume lui-même et l'agréer. Si cet ouvrage est utile à quelques âmes, c'est à Dieu d'abord, à la bénédiction du Saint-Père ensuite qu'il le devra. — T. XIX, f. 119.

20. — 13 Septembre 1610. — L'abbé Olivier du Bois au Pape. — Il réfute les accusations portées contre lui. A l'occasion de l'assassinat du roi il s'était élevé en termes véhéments contre la doctrine de Mariana. On a voulu voir dans ses paroles une expression de haine contre toute la Compagnie de Jésus. — T. XIX, f. 136.

21. — De Paris, 9 Octobre 1610. — Du Même au Même. — Il remercie le Pape de ce, que, par les bons offices du nonce, il a obtenu une pension de 500 écus d'or. Il propose au Pape un remède aux maux dont souffre la France. On n'est pas assez sévère pour la nomination aux bénéfices. A Rome, on accepte trop facilement des témoignages, souvent faux, sur la vie et les mœurs des candidats; on est trop large pour accorder des dispenses sur la pluralité et l'incompatibilité des bénéfices. C'est ainsi que des enfants sont pourvus d'évêchés, et des jeunes gens de vingt ans d'abbayes. En France, on donne des bénéfices à des hérétiques comme rémunération de fonctions purement laïques, on confère à des séculiers des bénéfices qui devraient appartenir à des réguliers. Le remède consiste à ne faire que

des nominations sérieuses, et à obliger tous les clercs à vivre suivant les saints canons. Il s'excuse de sa hardiesse. — T. XIX, f. 69.

22. — *13 Octobre 1610.* — Pierre Daigneaux, ministre du couvent réformé des Trinitaires de Marseille, au cardinal Lanfranchi. — Il lui a envoyé par le vice-légat d'Avignon le compte-rendu de la réforme introduite dans le couvent du même Ordre à Tarascon. Il prie le cardinal de maintenir les changements auxquels cette réforme a donné lieu. — T. XIX, f. 147.

23. — *De Paris, 7 Février 1611.* — Henri de Gondi, évêque de Paris, au Pape. — Il fera tous ses efforts pour aider le cardinal Bellarmin dans sa mission. Au milieu des difficultés présentes, il déploiera tout son zèle pour que rien ne vienne porter atteinte à la dignité du Siège Apostolique et aux intérêts de l'Eglise. — T. XIX, f. 211.

24. — *De la Grande Chartreuse, 17 Mai 1611.* — Le F. Bruno, Général des Chartreux, au Pape. — La Chartreuse de Pavie a été injustement dépouillée de ses biens. Sous couleur de bien public, les méchants ont renouvelé les controverses auxquelles avaient mis fin les décisions de Grégoire XIII et de Charles-Quint. Cette affaire est très sérieuse et tous les Ordres religieux en Italie, en Espagne, en France et en Allemagne attendent avec anxiété la décision du Pape. Il implore humblement la protection de Sa Sainteté. — T. XIX, f. 254.

25. — *De Paris, 8 Juin 1611.* — F. Jean de Paige, prieur du collège des Prémontrés de Paris et procureur syndic

du même Ordre, remercie le Pape de sa bienveillance pour son Ordre. — T. XIX, f. 261.

26. — *D'Arles, 30 Juin 1611.* — G. de Laurent, archevêque d'Arles, demande la sécularisation de son compatriote, Antoine Pazier, religieux célestin. — T. XIX, f. 269.

27. — *30 Juin 1611.* — Le P. Pazier, pour obtenir sa sécularisation, fait valoir des raisons de santé. — T. XIX, f. 270.

28. — *De Paris, 19 Août 1611.* — Jean de Bonzi, évêque de Béziers, au Pape. — Il le remercie de l'abbaye de Saint-Guillaume, au diocèse de Lodève, qu'il lui a donnée en commende, et du gratis des bulles. — T. XIX, f. 286.

29. — *D'Avignon, 25 Août 1612.* — F. Suarez, prévôt de l'Eglise d'Avignon, au Pape. — Au mépris de toutes les lois, le fermier des impôts en France cause de graves dommages au chapitre en n'exigeant pas des vaisseaux qui remontent le Rhône le péage du sel.

30. — *De Cavaillon, 28 Octobre 1612.* — Thomassius, chanoine théologal de Cavaillon, au Cardinal Borghèse. — Par les lettres du Cardinal à l'évêque de Cavaillon, il a appris que le Pape avait approuvé la fondation de l'église de Sainte-Marie du Calvaire, faite par Sébastien Vert, habitant de Carpentras (1), et enrichi d'indulgences le calvaire qui conduit au sommet de la colline. Il remercie le Saint-Père de la dispense qu'il lui a accordée en lui permettant de garder

(1) A l'église était annexée une maison à l'usage des prêtres préposés au service de l'église, et vivant d'après les règles de l'Oratoire de Rome.

son canonikat et sa charge de chanoine théologal à la cathédrale. — T. XX, f. 126.

31. — *De Cambrai, 25 Avril 1613.* — Jean Richardot, archevêque de Cambrai, au Cardinal Borghèse. — Il se justifie d'avoir, malgré son absence, conféré un canonikat vacant pendant son mois d'alternative. — T. XX, f. 190.

32. — *De Cambrai, 25 Avril 1613.* — Du Même au Pape. — Il proteste contre les calomnies répandues sur son compte, et prie le Pape de s'en rapporter au Nonce. — T. XX, f. 191.

33. — *De Cambrai, 4 Juillet 1613.* — Du même au Pape. — Il espère que le Roi catholique lui rendra bientôt la juridiction temporelle de son église. Cette faveur il la doit à la recommandation du Saint-Père et l'en remercie. Il envoie en même temps un rapport sur cette affaire avec la réfutation des objections que ses adversaires ont faites au Roi Catholique et qu'ils pourraient bien faire parvenir à Sa Sainteté. Les exhortations du Pape au Roi pourraient bien amener une solution prompte et favorable surtout en ce moment où vont s'ouvrir les Etats de l'Empire. Par prudence il s'abstiendra de s'y rendre. — T. XX, f. 203.

34. — *De Cambrai, 4 Juillet 1613.* — Du Même au Cardinal Borghèse. — Sur le même sujet. — T. XX, f. 204.

35. — *De Paris, 1^{er} Août 1613.* — Le Nonce, Robert Ubal dini, évêque de Montepulciano, au Pape. — Pour soutenir les missions qu'elle a fait entreprendre aux Capucins dans les Indes Occidentales, à Tapinambu, la reine manque des ressources nécessaires. Elle supplie le Pape d'accorder un

Jubilé et d'en affecter les aumônes à cette œuvre. — T. XX, f. 84.

36. — *De Nancy, 29 Novembre 1613.* — François de Lorraine, évêque de Nancy, au Pape. — Il lui recommande le coadjuteur de l'abbé de Senonches. Les nombreuses vexations de l'abbé Pont obligé à venir se défendre à Rome. Il avait auparavant comparu devant le juge désigné par le Pape, mais ce juge a refusé de l'entendre. Que Sa Sainteté ne supporte donc pas que ce coadjuteur soit privé de sa charge, surtout en face de l'incurie d'un abbé qui a abandonné son église et son troupeau placé au milieu des hérétiques. — T. XX, f. 254.

37. — *De la Grande-Chartreuse, 28 Décembre 1613.* — Le F. Bruno, général des Chartreux, au Cardinal Borghèse. — Il lui écrit au sujet du P. Bruno Ruado, vicaire de la Chartreuse de Paris. — T. XX, f. 260.

38. — *D'Avignon, 31 Décembre 1613.* — Pierre Brun, prieur du couvent des Dominicains d'Avignon, demande dispense d'âge pour l'ordination à la prêtrise en faveur de Pierre Court, âgé de 22 ans, religieux du même Ordre. — T. XX, f. 225.

39. — Sans date. — Formule du serment prononcé par Guillaume de Lomelle, abbé du Monastère de Saint-Bertin, O. S. B., diocèse de Saint-Omer. — T. XX, f. 264.

40. — Sans date. — Ecrit anonyme en latin sur la situation religieuse en France, les controverses au sujet de l'Eglise et du Pape, les questions agitées à la Sorbonne et l'influence néfaste du Parlement. — T. XX, f. 267.

41. — *De Cambrai, 10 Mars 1614.* — Le chapitre de Cambrai au Pape. — Il lui fait part de la mort de l'Archevêque survenue le 25 Février, et le prie d'interposer ses bons offices auprès du Roi Catholique afin de faire rendre à l'Eglise de Cambrai sa juridiction temporelle. — T. XXII, f. 30.

42. — *12 Mars 1614.* — Charles de Lorraine, évêque de Verdun, au Pape. — Les officiers royaux empiètent tous les jours sur les droits de son Eglise, et l'intervention du Pape auprès du Roi, intervention qui eut lieu l'année dernière, a eu peu de résultats. Il demande donc au Pape la faculté de faire, en suivant les conseils du Nonce, une transaction avec ces officiers. — T. XXII, f. 31.

43. — *De Narbonne, 14 Juin 1621.* — Louis de Vervins, archevêque de Narbonne, au Pape. — Depuis vingt ans et plus qu'il gouverne le diocèse de Narbonne, il n'a cessé de voir des scandales dans le couvent des Augustins de sa ville archiépiscopale. Il s'est adressé au Général et l'a prié d'envoyer des Pères réformés du même Ordre, qui à Béziers, sont l'édification du clergé et du peuple. Le Général n'a rien fait. Il laisse sans défense les religieux réformés en butte aux attaques et aux vexations de ceux du même Ordre qui n'ont pas la réforme. C'est à ce point que ces mauvais religieux ont élu pour Provincial un ancien profès de leur Ordre qui, dès 1604, avait publiquement embrassé l'hérésie, et le P. Général l'a confirmé. L'Evêque a cru de son devoir d'informer le Pape et demande l'introduction des Augustins réformés au couvent de Narbonne. — T. XXII, f. 125.

44. — *11 Décembre 1633.* — F. Bruno Chassin, gardien dans la province de l'Immaculée-Conception des Récollets, au Cardinal. — L'ordre est rétabli dans la province des Récollets. Certains religieux, désobéissant aux ordres du Pape, s'étaient réfugiés dans leurs familles; d'autres s'étaient enfermés au couvent de Tulle comme dans une citadelle. Il espère que le cardinal s'opposera aux menées de certains moines qui veulent diviser la province en deux. — T. XXII, f. 145.

A cette lettre est annexé le décret du Parlement de Bordeaux en date du 24 Novembre 1633 par lequel il est enjoint à un des juges de cette cour de se rendre à Tulle pour forcer, même à main armée si c'est nécessaire, les Récollets rebelles à l'obéissance.

45. — *De Paris, 10 Octobre 1635.* — Jean Duboal, docteur de Sorbonne, se soumet à la décision du Pape et rétracte le sentiment qu'il a émis dans une sentence doctrinale au sujet de la validité d'un mariage. — T. XXII, f. 143.

46. — *2 Mars 1638.* — Philibert de Brichanteau, évêque de Laon, recommande au Pape le monastère des Prémontrés de son diocèse. — T. XXII, f. 150.

47. — *Di San Germano, li 5 di Settembre 1638.* — Le Nonce Bolognetti annonce au Cardinal-Secrétaire d'Etat la naissance du Dauphin qui sera Louis XIV.

Eminentissimo e Reverendissimo Signore e mio Padrone colendissimo,

In questo punto che è mezzo giorno devo dar avviso a Vostra Eminenza che un' hora fa la Maestà della Regina dopo otto hore di dolori ha felicemente partorito un figliuol maschio, quale assieme con la Maestà Sua se la passa bene.

La Maestà del Re, che prima di andar a desinare s'era trattenuto un pezzo con essa, nel mettersi a tavola ha ricevuto l'avviso ch'ella era nel punto di dar fuori il parto, ma prima di arrivar alla camera dove s'avviava li è sopraggiunto quello del figlio natoli, al qual avviso Sua Maestà tutto allegra ha alzato la voce con dire: Viva il Delfino, viva la Regina Madre; et quasi nell'istesso tempo gli è stato portato da una di queste Dame involto in un taffetà, quale doppo haver bacciato più volte, incontimente senza tornar a tavola, s'è inviato di lungo alla capella chiamando tutti di andare a render gratie al Signore Iddio, dove s'è condotto bagnato di lacrime d'allegrezza, seguitato da tutta la corte e popolo a suono di trombe e di tamburi, havendovi cantato il *Te Deum* Monsignor Vescovo nominato alla Chiesa di Meaux con l'assistenza di diversi altri Vescovi, che ivi sono venuti.

Si sono trovati al parto il Signor Duca d'Orléans con Madamoisella sua figliuola, la Principessa di Condè, la Contessa di Soissons, Duchessa di Buglion e quella di Vandoxme con li suoi figliuoli, il Cancelliere ed alcuni altri Ufficiali e Dame principali.

Non ha lasciato Sua Maestà sino a hieri sera andar di continuo alla chiesa a visitare il Santissimo Sacramento, dove era esposto, per implorare dalla divina Maestà il parto felice.

Hebbe hieri il Re un termine, benchè leggiero, di febre, che corrispose ad un altro venutoli due giorni avanti, e si sta attendendo se dimani li tornerà nuovo accesso; hoggi se la passa assai bene et doveva questa mattina star in riposo e pigliar medicina, ma non si è potuto contenere di levarsi per andare a veder la Regina.

Che è quanto in quest'angustia di tempo della partenza della persona, che dalla Corte si spedisce a cotesta volta, posso significare a V. Eñnza, alla quale faccio humilissima riverenza.

Di V. Eñnza Revma

Giorgio, vescovo d'Ascoli.

T. XXIII, f. 54.

48. — *De Béziers, 2 Octobre 1644.* — Clément de Bonzi, évêque de Béziers, se recommande au Cardinal Panzirolo. Il espère que sa haute protection lui vaudra quelque faveur. — T. XXIII, f. 82.

49. — *23 Août 1644.* — Le promoteur de l'officialité diocésaine de Paris supplie l'official de faire arrêter Jean-François Bontemps, de l'ordre de Saint-François, originaire du diocèse de Reims, ancien gardien du couvent de Narbonne. Ce prêtre, revêtu d'un habit séculier a été trouvé porteur de plusieurs manuscrits concernant la magie noire, l'invocation des démons et autres incantations écrites de sa main.

Suit une description de ces cahiers. — T. XXIII, f. 160.

50. — *De Paris, 9 Juin 1645.* — Le Nonce J.-B. Riuccini au Cardinal Pamphili, Secrétaire d'Etat.

Emin. e Rev. Sig. e Padrone Colendissimo,

Una sola lettera piana inviai hoggi a otto a V. E. In questa posta ne riceverà l'E. V. un'altra sola, ove Cifre et una scrittura.

Liberato dal mio male hebbi hieri l'udienza dalle MM. del Re e della Regina e presentai all'uno e all'altro i Brevi di Nostro Signore e le lettere di V. E. Gl'honori ch'io ricevetti furono i medesimi del Nuntio ordinario e le parole della Regina molto ben volte all'ajuto et protettione de' i Cattolici d'Ibernia, siccome haveva sentito da' più bande che Sua Maestà medesima s'era dichiarata ben spesso. Quello che mi dicesse poi separatamente sentirà V. E. in una delle Cifre alligate — Questa mattina ho complito col Sig. Principe di Condé, doppo che S. A. haveva qui mandato il medico a scusarsi se, per esser impedito dalla podagra, non poteva scendere a piedi della scala per ricevermi. L'inclinatione di questo Sig. verso la Santa Sede è così singolare che m'è parso di registrare in una scrittura a parte

quello che gl'è parso di dirmi confidentemente. Nel resto rende a Nostro Signore et a V. E. infinite gratie dell'honore, che gli fanno nel Breve e nella lettera, e si protesta che non si può havere in lui tanta fede circa le cose ecclesiastiche che non sia per esser sempre maggiore il zelo e la reverenza, che ne conserva.

Mentre sto attendendo di finire i necessari complimenti ho incaminato qualche negotiatione per aggiustare la trasmissione delle lettere dall'Ibèrnia a Parigi in vascelli e tempi determinati, conforme al desiderio di Nostro Signore, nel quale io tanto più premerò quanto vedo che un commercio più frequente con la Francia può importare infinitamente ai progressi di quell'Isola, e che perciò non sarà fatica o impiego che non frutti per detto effetto duplicatamente.

E già il Signor Cardinale Valense incontrato da me per viaggio fu il primo ad accennarmi che haverei trovato nel Regno gran dispositione in molti di ajutare questa opera d'Ibèrnia e con i danari e con le persone. Nè l'avviso è stato vano, perchè, trovandosi qualche sufficiente sicurezza, già m'è stato parlato che fra molti affezionati alla Religione Cattolica si metterebbe subito insieme tanto danaro che con quello portato di costi si potrebbe felicemente terminar l'impresa. E quando le offerte habbino sussistenza, sarà questo il primo punto che dovrò trattare all'arrivo.

Intanto non vedo impresa che più di questa sia bisogno di ajutare con l'oratione, perchè un bene altissimo, che per non ingelosire molti Principi richiede una sincerità apostolica, e che per natura delle conditioni presenti ha relatione con quasi tutti i maneggi dell'Europa, non può meglio promoversi che deponendolo per mezzo delle preghiere ai piedi del Padre delle misericordie e regolandolo con quei fini che riguardano l'eternità. A V. E. fo per ultimo reverentia humilissima e prego il colmo d'ogni più sublime prosperità.

Di V. E. Revma

Humiliss. devot. et obb. Servitore

Gio. Batista, Arciv. di Fermo.

T. XXIV, f. 19.

51. — *De Paris, 9 Juin 1645.* — Henri de Gondrin, archevêque d'Héraclée, coadjuteur de Sens, remercie le Cardinal Pamphili du gratis de ses bulles. — T. XXIV, f. 174.

52. — *De Paris, 23 Juin 1647.* — Henri de Baradat, évêque de Noyon, sollicite la faculté de dispenser, en cas de mariage, les pauvres de son diocèse du 3^e degré d'affinité ou de consanguinité, et de valider les mariages faits sans la dispense requise. — T. XXIV, f. 26.

53. — *De Paris, 14 Juillet 1645.* — Le Nonce Rinuccini au Cardinal-Secrétaire d'Etat.

Emin. e Rev. Sig. e Pron. Col.,

L'Assemblea di questi Vescovi congregati mandò due giorni sono da me Monsù d'Aglié, teologo della Sorbona, versatissimo nelle materie ecclesiastiche et eletto da loro per primo promotore de' i negotii da trattarsi nella presente radunanza. Questo mi fece prima scusa per parte di quei Prelati se non havevano destinato due o tre di loro medesimi a venirmi a parlare, come son soliti di fare con i Ministri della Sede Apostolica, perchè non vedevano come poterlo mettere in esecutione, mentre io non ho alcun ministero publico nella Francia: al che io risposi commendando la loro prudenza e rendendoli gratie per il medesimo allegato rispetto che havessero voluto abbondare di cortesia, dove non era necessario alcuna sorte d'offizio. Passò poi a dirmi che quei Signori mandavano a ragguagliarmi d'esser entrati a discutere alcune materie controverse fra i Regolari et i Vescovi, intorno alle quali per pace di questa gran Chiesa desideravano onninamente di venire a qualche resolutione. E qui, entrando ne i particolari casi che vertono, conclusi alla fine che ivi tutti si sarebbero contentati di qualche honesto temperamento anzi di quello che per vigore di sinodi e delle consuetudini approvate s'osserva nell'Italia,

perchè in due soli restassero illesi i privilegi et usanze del regno; e questi sono l'inveterate consuetudini che i popoli ascoltino la messa parocchiale le feste, e che i Regolari non possino sentir le confessioni la Pasqua se non di licenza dei Curati. Già io havevo quì penetrato che qualcuno nell'Assemblea proponeva di rimetter tutte queste cose alla S. di N. Sig. e pigliar da cotesto Supremo Tribunale la resolutione di esse; anzi ricordavo che l'istesso Agliè, promotore, mi haveva altre volte detto d'esser di questo senso mentre mi assicurava della sua invidiabile osservanza e dipendenza da cotesta Santa Sede, onde mi parve tempo di stringer più che mai questo punto et animarlo ad impiegar tutte le sue forze, perchè la remissione si faccia assicurandolo, come dissi che poteva assicurare, anco gl'altri, che l'Assemblea riceverebbe dal paterno affetto di Sua Beatitudine tutte quelle sodisfattioni che potranno mai uscire dal prudente dominio che Dio gl'ha dato sopra i bisogni delle Chiese. Partì con resolutione di eseguire in conformità e a me par mill'anni di sentire se i Prelati concorreranno, come spero, perchè vorrei almeno che il regno dal vedere i portamenti della parte ecclesiastica, che deve esser lumiera dell'altre, argumentassi nella congiuntura del tempo quello che dovrebbe anco fare la secolare, che ha da esser illuminata.

E qui all'E. V. fò humilissima riverenza.

Di V. E. Rev.

Humiliss. devot. et obbl. Serv.

Gio. Batista, Arciv. di Fermo.

T. XXIV, f. 29.

54. — *De Paris, 25 Août 1645.* — Le Nonce Rinuccini au Cardinal-Secrétaire d'Etat.

Emin. e Rev. Sig. e Padrone Colendissimo,

Con l'ultima posta ricevo due lettere piane e tre cifre da V. E. e rispondo con gl'alligati due pieghi, dei quali uno contiene al solito le cose d'Ibernia, il qual stile segui-

tarò da qui avanti fino che mi verranno suggerite materie fuori di quelle della mia missione.

Ogni giorno più si scopre sanguinosa la vittoria contro i Bavari, essendo morti in particolare quasi tutti i nobili, che andorno voluntarii a servir il Sig. Duca d'Enghien, onde se si trionfa nel publico, si piange forse assai più nelle case dei particolari.

La Regina d'Inghilterra sta un poco indisposta e si dà voce che siano dolori di stomaco. Si può molto ben credere che l'afflittione dei successi del Re la tenghino afflitta, e già alcuni venuti da S. Germano mi hanno detto che Sua Maestà va trattando alle volte di ritirarsi questa invernata in un monastero. Quando io arrivai a Parigi la Regina parlava del ritornare in Inghilterra, come se potesse seguire fra pochi giorni; e hora per gran documento dei Principi si scrive di Londra che non si sapeva dove il Re fusse, et accennano che il Parlamento si fusse risoluto di fargli nuove propositioni di pace, le quali dovranno esser più vantaggiose di tutte l'altre.

Staremo a vedere quel che partorirà un accidente tanto grande, quanto sarebbe il veder costretto questo Principe a restar più suddito che padrone.

Et all'E. V. fo humilissima riverenza

Di V. E. Rev.

Humiliss. devot. et obbl. Serv.

Gio. Batista Arciv. di Fermo.

T. XXIV, f. 48.

55. — *De Paris, 30 Août 1645.* — Le Nonce Rinuccini informe le cardinal Pamphili de son départ pour La Rochelle — T. XXIV, f. 59.

56. — *De Paris, 4 Avril 1646.* — Jacques du Perron, évêque d'Angoulême, sollicite du Nonce la remission complète d'une peine imposée à un prêtre de son diocèse, André Houlier. — T. XXIV, f. 98.

57. — *De Narbonne, 16 Septembre 1646.* — Claude de Rebé, archevêque de Narbonne, et Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, rendent compte au Pape du chapitre des Docteurs tenu à Narbonne le 30 août. Ils demandent au Pape de séparer cette congrégation de celle des Somasques, à laquelle elle fut unie par Paul V, en 1616. — T. XXV, f. 130.

58. — *Château de Sart-l'Abbé, 20 Février 1647.* — Philibert de Bréchartaux, évêque et duc de Laon, au Pape. — Il demande dispense pour que Jean-Baptiste Masse, de l'Ordre des Mineurs, puisse recevoir la prébende de chanoine théologal, vacante par la mort de Jean Belin, religieux du même Ordre. — T. XXV, f. 136.

59. — *8 Mars 1647.* — Robert Cupif, évêque de Léon, au cardinal Pamphili. — Il lui recommande le Premier Président du Parlement de Bretagne que le Roi a gratifié de la nomination d'une abbaye pour lui faciliter les moyens de retirer d'entre les mains des Carmes un de ses enfants que ses infirmités et l'austérité de l'Ordre rendent du tout inhabile à l'accomplissement de ses vœux. — T. XXIV, f. 153.

60. — *26 Avril 1647.* — H. de Gondrin, archevêque de Sens, remercie le Pape de lui avoir conféré le pallium. — T. XXV, f. 139.

61. — Sans nom de lieu, sans date. — Antoine Godeau, évêque de Vence, au Pape au sujet du Jansénisme.

Ne quid igitur mali harum Propositionum ancipitibus verbis conceptarum obtentu tanto Doctori creetur, id efflagitamus summopere uti placeat Sanctitati Vestrae facere

dicendi potestatem utriusque sententiae patronis et vindicibus, quemadmodum eadem facta est in re eadem a Clemente VIII et Paulo V, bo. me. Pontificibus, ne quis in causa hac, qua non alia gravior, damnatus esse putetur inauditus, latoque iudicio omnium animi facilius et libentius acquiescant. — T. XXV, f. 211.

62. — *De Paris, 16 Juillet 1647.* — Henri Arnaud, abbé de Saint-Nicolas, évêque nommé d'Angers, demande le gratis de ses bulles. — T. XXV, f. 212.

63. — *De Paris, 24 Septembre 1647.* — Paul de Gondi, coadjuteur de Paris, au Pape. — Il lui certifie que la duchesse d'Épernon a émis ses vœux solennels au grand couvent des Carmélites de Paris. — T. XXV, f. 217.

64. — *De Barcelone, 2 Décembre 1648.* — Hyacinthe Serroni, évêque d'Orange, remercie le Pape de lui avoir accordé l'usage des Pontificaux en Catalogne. — T. XXV, f. 119.

65. — *De Saint-Germain en Laye, 31 Mars 1649.* — Georges d'Aubusson de la Feuillade, nommé par le Roi à l'archevêché d'Embrun, sollicite une réduction de taxe pour ses bulles. — T. XXIV, f. 241.

66. — *De Paris, 2 Avril 1649.* — Jean-Vincent de Tulles, évêque de Lavaur, au cardinal Panzirolo. — Il le supplie d'appuyer la demande qu'il fait à Sa Sainteté de l'archevêché d'Aix. — T. XXIV, f. 246.

67. — *De Paris, 11 Avril 1649.* — Du Même au Même. — Nouvelle demande de protection. — T. XXIV, f. 247.

68. — *De Roanne, 26 Avril 1649.* — Jean-Baptiste Rinnuccini, archevêque de Fermo, nonce à Paris, recommande au Pape deux prêtres irlandais. — T. XXIV, f. 2.

69. — *De Paris, 3 Septembre 1649.* — J.-V. de Tulles, évêque de Lavaur, au cardinal Panzirolo. — Nouvelle demande de protection. Il rappelle sa qualité de sujet du Pape, étant né à Avignon où toute sa famille réside encore.

Mgr le Cardinal Spada qui m'a fait l'honneur de parler de cette affaire au Pape, m'a fait assurer qu'elle a trouvé dans son esprit toutes les dispositions que je pouvais me promettre, Sa Sainteté ne désirant autre chose que d'être certaine du consentement du Roi en ma faveur, sur quoi Monsieur de Valençay, ambassadeur de France, pourra certifier Sa Sainteté et Votre Eminence que ma personne est très-agréable à Leurs Majestés. — T. XXIV, f. 286.

70. — *De Paris, 19 Mai 1650.* — Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, au Pape. — Il le supplie de faire expédier au plus tôt le décret par lequel la Congrégation des Pères de la Doctrine chrétienne est remise dans son premier état qui est l'état séculier, afin de faire disparaître les abus, scandales et dissensions qui s'y sont introduits, depuis que son Supérieur général l'avait placée dans l'état régulier. — T. XXV, f. 264.

71. — *D'Uzès, 23 Juin 1650.* — Nicolas de Grille, évêque d'Uzès, demande au Pape pour les vingt religieuses du couvent de la Visitation du Pont-Saint-Esprit la faculté de choisir leur Supérieure parmi les Sœurs de la Visitation d'Avignon, et pour la nouvelle élue, celle de se rendre à son monastère. — T. XXV, f. 267.

72. — 20 *Juillet 1650*. — L'évêque nommé de Dol, Robert Cupif, ancien évêque de Léon, agréé et proclamé en consistoire le 13 Septembre 1649, sollicite le gratis de ses bulles.

Le chapitre de Dol appuie sa requête; suit un Mémoire sur l'Annate de l'Eglise de Dol. — T. XXV, f. 269.

73. — 20 *Novembre 1650*. — Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, remercie le Cardinal-Secrétaire d'Etat de l'honneur qu'il a fait à sa famille en lui faisant exprimer ses condoléances à l'occasion de la mort de sa sœur, la Marquise de Magnelay. — T. XXIV, f. 460.

74. — *De Dol, 1^{re} Décembre 1650*. — Robert Cupif, évêque nommé de Dol, au Collège des Cardinaux. — Nouvelle demande du gratis des bulles. Il a été obligé de quitter l'église de Notre-Dame du Folgoët, chapelle de fondation royale, que possède depuis deux ans Anthime Cohou, évêque de Nîmes. — T. XXIV, f. 270.

75. — *De Paris, 15 Février 1651*. — Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, au cardinal Pamphili. — Il lui demande d'insister auprès de Sa Sainteté afin qu'elle confirme de telle sorte son décret de 1647 pour le règlement de l'état et institut des Doctrinaires qu'il ne reste plus aucun prétexte à ces religieux pour s'y dérober. — T. XXIV, f. 24.

76. — *De Grenoble, 6 Juin 1651*. — Pierre Scarron, évêque et prince de Grenoble, au Pape. — Il déplore les progrès du Jansénisme en France où on attend avec impatience le jugement du Pape sur ce point. — T. XXV, f. 321.

77. — *De Paris, 1^{er} Juillet 1651.* — Louis d'Estaing, évêque de Clermont, au Pape. — Il demande le pouvoir de valider des mariages contractés sans les dispenses nécessaires, et de dispenser les pauvres du quatrième degré de consanguinité et d'affinité. — T. XXV, f. 324.

78. — *De Paris, 23 Octobre 1651.* — Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, au Pape. — Il se plaint de la promotion au cardinalat de son neveu qui se trouve ainsi plus élevé en dignité que lui. Désormais les affaires de la cour, qui occuperont le nouveau cardinal, l'empêcheront de se donner tout entier à l'église de Paris. — T. XXV, f. 330.

79. — *De Carcassonne, 15 Décembre 1651.* — Clément de Bonzi, évêque de Béziers, au Pape.

Beatissime Pater,

Quo tempore comitiis provincialibus Occitaniae nostrae intersum, quibus de more duo super viginti Episcopi assident, significata mihi fuit ex parte Joannis de Pierre, abbatis Sancti Afrodicii in Civitate Biterrensi bulla, per Sanctitatem Vestram illi concessa quae sane coetum universum Episcoporum hic adstantium valde commovit, me autem ejus praecipua versatur causa maxime si quidem per dictam bullam tot tantaque privilegia dicto Joanni Sanctitas Vestra elargitur ut eum in omnibus mihi simile praestare velle videatur. Patet omnino Vestram Sanctitatem male super hoc negotio edoctam fuisse; etenim in primis Joannes ille jam aetate proventus, cum artem medicam per triginta annos ex professo exercuisset et cum jam a quinque annis ad sacerdotium sit promotus, nondum tamen missam celebravit. Is, nomine Abbas, vere tamen Decanus in Capitulo Collegiatae, Decanum enim eum esse actis et scripturis comprobo, vix mille librarum redditibus auctus, honores, quibus egestati succurrat, episcopales toto ambit

pectore atque ideo a suis praedecessoribus honores dictos obtentos possessosque mendaciter asserit, cum nec ille, nec antecessores ejus, unquam exempti ab episcopali jurisdictione fuerint, nec talibus ornamentis decorati, nec populum habeant nec habuerint. Unus tantum fuit, Dalmas nomine, qui, absente patruo meo Joanne, Cardinali Bonsio, Episcopo Biterrensi, ausus est mozzetam arripere, unde lis ingens orta, isque Dalmas a provinciali Concilio Narbonensi damnatus abstinuit, hic vero de Pierre nunc litem instaurare coepit contra me eaque lis octo jam abhinc annis inter nos agitata ab eodem Joanne Vestrae Sanctitati siletur in supplicatione, quod omnino subreptitum est, debuisse enim multa in Curia Tolosana jamdiu super hoc negotio agitata meoque juri faventia adducere verum de illis nihil. Sed cum me rebus regiis et provinciae nostrae juribus addictum cerneret dum illae quae inter parlamentum tolosanum et comitia nostra sunt controversiae vigerent, tempori consulens, ad Vestram Sanctitatem recurrit ille atque tum mendaciis adductis, tum veris non expositis, supplicationem suam complens obtinet quae toti provinciae imo totius Galliae Episcopis stuporem et motum afferunt ob rei novitatem et inusitatam in Gallia facultatem a Sede Apostolica concessam idque me prorsus inaudito, Italo tamen, eidem Sedi Apostolicae addictissimo. Equidem nisi lues et bella grassarentur, iter Romam arriperem et pedibus Sanctitatis Vestrae abjectus et advolutus dolorem aegritudinemque meam mihi ab eventu illo natam supplex exponerem ac validissimas quibus fulcior rationes adducerem. Prima est quod ille Joannes mihi subditus et Abbates coeteri homagium antequam in Abbatem admittantur praestare mihi tenentur, capite detecto, junctis manibus, zona deposita, genibus flexis: ita se praedecessores ejus erga meos habuerunt ut ex actis probatur, hic vero homagium tale mihi praebere recusavit; altera ratio est, quod ut ex instrumentis compertum est, tenetur Abbas in Ecclesia mea cathedrali hebdomadam facere sicut unus hebdomadariorum dictae Cathedralis. Ita se praedecessores Abbates olim gessere ut

constat; unde patet quam humili loco Abbates illi aut verius Decani habeantur. Tertia est quod defuncto Abbate regimen illius Abbatiae ad Episcopum Biterrensem pertinere ex quo apparet Abbatem et bonorum abbatialium statum Episcopo subditos; quarta quod si talis facultas ipsi Abbati concedatur, coeteri Abbates dioecesis meae, quorum unus in Civitate Biterren., reliqui duo in dioecesi mea abbatias possident, eadem obtinere contendant cum et quibus et generis prosapia nixi longe antecellant, quae sane mihi molestissime forent. Ansimum ego in animum meum inducere fidem dictis meis Sanctitatem vestram habituram, cum mihi potius quam Decano fides adhibenda videatur. Quare vel omnino supprimenda per Abbatem bulla vel saltem ejus executio per Sanctitatem vestram suspendenda ne tanta mihi ac successoribus meis accedat injuria et ne meae dignitati, Sanctitate Vestra regnante, aliqui detrahatur neve ipsis haereticis in urbe ac dioecesi mea adhuc vigentibus ludibrio sit episcopalis auctoritas hoc maxime Sanctitatem Vestram perpensuram spero remediumque tantae novitati cito illaturam, Deum Optimum Maximum enixe flagitans, ut Sanctitatem Vestram totius Ecclesiae bono diu servet incolumen.

Sanctitatis Vestrae,

humillimus obsequentissimus fidelissimus servus

Clemens, ep.us Biterrensis.

T. XXII, f. 210.

80. — *De Carcassonne, 15 Décembre 1651.* — Les Evêques de Narbonne au Pape. — Ils déclarent s'associer à la douleur de l'évêque de Béziers, et demandent au Saint-Père de ne pas accorder aux abbés non-exempts l'usage des Pontificaux. — T. XXII, f. 212.

81. — *26 Janvier 1652.* — Richard, évêque de Chalcédoine, au Pape. — Le collège des Anglais de Douai vient de perdre son Supérieur, Guillaume Hidens. L'évêque pré-

sente 4 candidats, mais recommande spécialement Edouard Pickfort. Cette nomination est vivement désirée par les élèves. — T. XXV, f. 337.

82. — *1^{er} Février 1652.* — L'Assemblée du Clergé de France au Pape. — Elle envoie à Rome l'Evêque de Bethléem pour soutenir la cause des Evêques français contre les Réguliers. — T. XXII, f. 218.

83. — Sans date. — Mémoire contre les prétentions du Clergé de France. — T. XXII, f. 219.

84. — Sans date. — Le Clergé de France renouvelle la demande faite autrefois à Urbain VIII, à savoir que les Evêques soient jugés, même dans le cas de lèse-majesté, par les Evêques de la province. Exposé des motifs. — T. XXII, f. 220.

85. — Sans date. — Le Clergé de France, se plaignant des collations de bénéfices faites « in forma gratiosa » par Rome, avait fait décréter, le 9 juillet 1646, par les Parlements de Paris, Rouen et Toulouse que nul ne pourrait avoir un bénéfice avec charge d'âmes sans l'examen devant l'Ordinaire et le diplôme royal. Raisons qui militent en faveur de cette mesure. — T. XXII, f. 221.

86. — *De Paris, 13 Février 1654.* — Henri d'Etampes de Valençay au Pape. — De retour depuis cinq jours, il a pu se rendre compte que la personne [le cardinal Mazarin] dont le Pape lui a parlé dans sa dernière audience est en grande autorité et faveur, ce qui ressort des alliances déjà faites et de celles qui se préparent. Ce personnage ne désire

rien tant que d'inspirer au roi les sentiments d'une cordiale et filiale amitié pour Sa Sainteté. Les prisonniers trouveront la liberté, un nonce apostolique sera bien reçu, et les intérêts tant matériels que spirituels de Sa Sainteté seront si bien sauvegardés que Sa Sainteté en sera toute consolée et ses ennemis et ceux du Roi couverts de confusion. Ceux qui écrivent le contraire mentent. Ici on a le désir sincère de voir cesser cette mauvaise intelligence qu'accroissent encore les invectives sévères de Sa Sainteté en présence des Français auxquels elle donne audience. — T. XXXVI, f. 24.

87. — *De Moutiers, 15 Février 1654.* — Le chapitre de Tarentaise manifeste tout le mécontentement que l'on a éprouvé de ce qu'il n'ait pas été pourvu à la coadjutorerie de Tarentaise, grâce promise par Sa Sainteté le 16 Mai 1652 et expose l'état malheureux dans lequel se trouve cette église dont l'évêque, Paul Millet de Châles, atteint de surdité, et continuellement malade, a demandé plusieurs fois un coadjuteur. — T. XXXVI, f. 26.

88. — *6 Mars 1654.* — César d'Estrées, évêque nommé de Laon, au Pape. — Il demande le gratis des bulles et la remise de l'annate à cause de la misère excessive de son évêché qui, situé sur la frontière belge, a été désolé par les guerres que se font les plus puissants rois d'Europe et dont les revenus atteignent à peine quatre ou cinq mille livres tournoises. Il rappelle au Pape que son aïeul maternel, le comte de Béthune, a été deux fois ambassadeur du Roi très chrétien à Rome, et son père, François-Annibal d'Estrées, a été une fois ambassadeur ordinaire et une autre fois ambassadeur extraordinaire auprès du Saint-Siège. — T. XXXVI, f. 39.

89. — *Du Puy, 2 Novembre 1652.* — Henri de Maupas du Tour, évêque du Puy, au Pape. — Il demande des indulgences pour la Confrérie de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement qui vient de s'établir dans son diocèse. — T. XXV, f. 366.

90. — *De Bourges, 15 Décembre 1652.* — A de Lévis de Ventadour, archevêque de Bourges, au Pape. — La longueur du voyage, les dangers et l'insécurité des routes ont empêché beaucoup de ses diocésains de se rendre à Rome à l'occasion de l'Année-Sainte. C'est pourquoi il sollicite la faveur du Jubilé pour son diocèse. — T. XXV, f. 131.

91. — *8 Avril 1653.* — Pierre de Marca, archevêque nommé de Toulouse, au Cardinal Cherubino. — Il lui expose les principes reçus en France au sujet de l'immunité des cardinaux et des évêques, fait un résumé de son discours au Roi pour la mise en liberté du Cardinal de Retz, et se justifie de l'accusation d'hérésie en montrant tout ce qu'il a fait autrefois pour le rétablissement de la religion catholique en Béarn. — T. XXXVI, f. 17.

92. — *9 Avril 1653.* — Pierre de Marca à Antonio Diana des Chanoines Réguliers. — Lettre au sujet du Cardinal de Retz. — T. XXXVI, f. 16.

93. — *De Paris, 10 Avril 1653.* — François Faure, évêque nommé d'Amiens, au Pape. — Il lui demande d'agréer sa nomination à Amiens, et pour obtenir le gratis des bulles, expose le triste état de cette église. — T. XXV, f. 380.

94. — *De Paris, 10 Mai 1653.* — Lettre circulaire de Messieurs les Prélats assemblés chez Mgr le cardinal Ma-

zarine ce 10 mai, sur le Bref d'Innocent X concernant les cinq propositions. — T. XXXVI, f. 116.

95. — *De Paris, 5 Juin 1653.* — Pierre de Marca, archevêque nommé de Toulouse, au Pape. — Il sollicite l'envoi de ses bulles et une réduction de l'annate. — T. XXV, f. 389.

96. — *De Vienne, 30 Juin 1653.* — Pierre de Villars, archevêque de Vienne, au Pape. — Il le prie de confirmer la nomination que le Roi a faite de son neveu Henri de Villars, agent du clergé de France et conseiller du Roi, en qualité de coadjuteur avec future succession. — T. XXV, f. 387.

97. — *De Paris, Octobre 1653.* — Jean-François de Gondy, archevêque de Paris, au Pape. — Il l'informe de la conduite de quelques doctrinaires. — T. XXV, f. 395.

98. — *D'Orange, 4 Décembre 1653.* — Rostan de la Baume de Suze au cardinal Pamphili. — On a trouvé, dans un vaisseau hollandais, qui était passé par Alicante et qui fut pris il y a sept jours par les galères du Roi de France, quelques plis adressés au cardinal Pamphili. Le cardinal Mazarin a donné l'ordre de les faire remettre à l'évêque. — T. XXXIV, f. 4.

99. — *Du Puy, 2 Février 1654.* — Henri de Maupas du Tour, évêque du Puy, au Pape. — Il y a un an qu'il a fondé son Séminaire. Il est sévère pour le choix des aspirants au sacerdoce. Aussi deux jeunes gens qu'il a refusé d'ordonner sont en ce moment à Rome pour s'assurer

si, contre la volonté de l'Evêque, ils peuvent être admis dans les rangs du clergé du Puy. L'Evêque demande au Pape de repousser ces demandes qui, si elles étaient exaucées, seraient funestes au Séminaire naissant. Il sollicite en outre la grâce d'un grand Jubilé pour les fêtes de Pentecôte dans trois villes de son diocèse ou au moins dans la ville épiscopale. — T. XXXVI, f. 20.

100. — *De Paris, 20 Mars 1654.* — Le Bailly de Valençay au Pape. — Il assure de nouveau le Pape des bonnes dispositions du Roi et du cardinal Mazarin. Le prince de Conti va en Catalogne. Le duc de Lorraine, qui est en prison, se trouve un peu indisposé. Si les Espagnols n'avaient pas eu bon nez, les meilleures troupes de leur armée et de celle du Prince de Condé tombaient sans difficulté aux mains des Français. Notre armée est entrée dans le comté de Limbourg. On est à la veille de mettre en liberté le cardinal de Retz. — T. XXXVI, f. 43.

101. — *De Paris, 10 Avril 1654.* — Henry d'Etampes de Valençay au Pape. — Il aurait été très-heureux d'établir un bon accord entre le Pape, le Roi et le cardinal Mazarin. Les nouvelles apportées par le dernier courrier de Rome semblent rendre ses efforts inutiles. A Paris cependant, depuis deux mois, on s'est efforcé de seconder les désirs de Sa Sainteté. Après que Valençay a eu manifesté les dispositions du Pape envers la France, le cardinal Mazarin a fait tous ses efforts pour satisfaire le Pape et contribuer à la gloire et à l'honneur de l'Eglise. Les Jansénistes, en essayant d'expliquer la bulle, tombaient dans une erreur plus grande que la première; au point qu'on pouvait craindre un schisme parmi les évêques qui peu à

peu auraient glissé dans l'hérésie. Le cardinal Mazarin n'a rien négligé pour éviter ce malheur, aplanir ces difficultés et faire cesser ces dissensions spirituelles. Par ses efforts il a ramené l'union parmi les évêques. Sa Sainteté pourra s'en assurer par l'adresse que l'Assemblée du clergé lui enverra. Le cardinal a également réussi à faire agréer au roi et à la reine la mise en liberté du cardinal de Retz. Il les disposait à accepter un nouveau nonce quand le courrier de Rome est arrivé.

E porta avvisi da cento parti che Vostra Santità continuo sta nelle invettive contro la Francia, il Re, nostro governo e ministri di Sua Maestà biasimando altamente i Signori Cardinali che seguitano il nostro partito, tutte le gratie che fa Sua Maestà alli Cardinali suoi adherenti, premendogli di staccarsi da' nostri interessi, ed è venuto sin a questo termine l'aversione della casa di Vostra Santità verso questo Regno che la Signora D. Olimpia Maldacchini, havendo dimenticato le cose passate, ha fatto intendere ad un tal Fondi, suo domestico e musico, venuto qua per servire Sua Maestà in una rappresentazione musicale che non pensi piu di rientrar in casa sua, dalla quale già ha fatto uscire un suo fratello, il quale è morto di disgusto di questa impensata licenza. Lascio alla prudenza della Santità Vostra di giudicare quali siano state le risate fatte di me in tutta la corte per haver pubblicato le di lei rette e buone intentioni per una perfetta intelligenza con la Maestà del nostro Re, e come sono stato trattato de balordo e poco accorto d'haver dato si facilmente fede alla conversione d'una casa così strettamente ligata colla Spagna che, senza risguardo de' buoni o mali trattamenti di quella Corona, ne vuol sempre essere l'adoratrice e la schiava sin a bacciare le sferze con le quali, a vista di tutto il mondo, n'è giornalmente così severamente maltrattata e strapazzata. — T. XXXVI, f. 49.

102. — *De Poitiers, 1^{er} Mai 1654.* — Les Recteur, Chancelier, Doyens, Docteurs de toutes les Facultés, Procureur général et autres Officiers de l'Académie de Poitiers supplient le Pape d'ordonner que les noms de saint Joseph et de sainte Anne soient ajoutés aux grandes litanies de l'Eglise, et demandent l'indulgence plénière in articulo mortis. — T. XXXVI, f. 58.

103. — *D'Auch, 1^{er} Mai 1654.* — Dominique de Vic, archevêque d'Auch, au Pape. — Il se justifie d'avoir refusé à Dame de Latour l'autorisation de bâtir un monastère à la campagne pour six frères du Tiers-Ordre franciscain. — T. XXXVI, f. 60.

104. — *De Paris, 1^{er} Mai 1654.* — François de Coëtlogon, coadjuteur de Quimper, demande la prébende dont il a jusqu'ici joui dans l'Eglise de Quimper, afin de pouvoir payer ses dettes et vivre décemment. — T. XXXVI, f. 60.

105. — *De Moutiers, 7 Mai 1654.* — Le chapitre de Tarantaise demande l'exécution de la sentence de la commission consistoriale accordant un coadjuteur à l'Evêque. — T. XXXVI, f. 66.

106. — *D'Annecy, 4 Juillet 1654.* — Charles-Auguste de Sales, évêque de Genève, remercie le Cardinal Rondoni des lettres qu'il lui a adressées. — T. XXXVI, f. 123.

107. — *De Paris, 12 Octobre 1654.* — Alphonse Delbène, évêque d'Orléans, au Pape. — Il lui annonce que par ordre d'Innocent X de sainte mémoire, il a présidé le chapitre des Ermites déchaussés de Saint-Augustin. Tout s'y est passé avec beaucoup de piété et d'édification. — T. XXXIX, f. 194.

108. — *De Vienne, 1^{re} Novembre 1654.* — Pierre de Villars, archevêque de Vienne, au Pape. — Il demande de nouveau son neveu Henri de Villars comme coadjuteur. — T. XXXVI, f. 99.

109. — *Novembre 1654.* — Henri d'Etampes de Valencay au Pape. — Il se plaint de l'inutilité de ses efforts pour rétablir la paix entre le Saint-Siège et la France. Tous les courriers de Rome apportent la nouvelle des invectives et des discours peu bienveillants que Sa Sainteté ne cesse de tenir contre la France, à tel point qu'on a pu au palais apostolique établir un parallèle piquant entre la France et la Turquie. — T. XXXVI, f. 101.

110. — *1654.* — Du Même au Même. — Sous peu de jours doit se tenir une assemblée de 30 à 40 Evêques pour mettre la dernière main à l'exécution de la volonté et bulle du Pape au sujet des cinq propositions. — T. XXXVI, f. 106.

111. — *13 Avril 1655.* — Isaac Habert, évêque de Vabres, au Pape. — Lettre de félicitations. — T. XXXIX, f. 38.

112. — *D'Annecy, 14 Avril 1655.* — Charles-Auguste de Sales, évêque de Genève, au Pape. — Lettre de félicitations. — T. XXXIX, f. 37.

113. — *De Paris, 23 Avril 1655.* — Le Nonce Bagni au Cardinal-Secrétaire d'Etat. — Il lui annonce la joie que cause à tous les fidèles et même aux hérétiques, l'élection du nouveau Pape. Il demande l'autorisation de venir à Rome lui rendre ses devoirs et lui recommander sa famille. — T. XXXIX, f. 49.

114. — *De Comminges, 30 Avril 1655.* — Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges, au Pape. — Lettre de félicitations. — T. XXIII, f. 148.

115. — *De Soissons, 5 Mai 1655.* — Charles de Bourbon, coadjuteur de Soissons, au Pape. — Lettre de félicitations. — T. XXXIX, f. 67.

116. — *De Rodez, 8 Mai 1655.* — Harduin de Péréfixe, évêque de Rodez au Pape. — Lettre de félicitations. — T. XXXIX, f. 93.

117. — *De Haguenau, 19 Mai 1655.* — Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, au Pape. — Il se réjouit de son exaltation, le supplie de ne pas permettre que l'archevêché de Rouen, en passant à l'état séculier, soit transféré, et demande la continuation de la pension de dix mille livres qu'il a sur une abbaye dont jouit son fils. — T. XXXIX, f. 101.

118. — *De Bourges, 20 Mai 1655.* — A. de Ventadour, archevêque de Bourges, au Pape. — Lettre de félicitations. — T. XXXIX, f. 106.

119. — *De Paris, 21 Mai 1655.* — François Bosquet, évêque de Lodève, au Pape. — A l'Assemblée du Clergé, on avait proposé de demander au Roi un édit ou déclaration donnant l'ordre au Parlement de prêter aux Evêques l'aide du bras séculier contre les hérétiques. Mais en présence des difficultés que devait occasionner cette mesure, on a préféré que Sa Majesté envoyât seulement aux Evêques les Lettres patentes les autorisant à publier le Bref,

comme on avait d'ailleurs fait pour la publication de la Constitution. On a décidé en outre d'envoyer au Saint-Père une lettre collective pour lui exprimer la vénération que professent envers Lui tous les prélats de l'Assemblée. L'archevêque de Sens et l'évêque de Comminges sont prêts, assure-t-on, à obéir à Sa Sainteté et à rétracter tout ce qui dans leurs écrits peut être contraire à la doctrine de l'Eglise. — T. XXXVIII, f. 114.

120. — *De Paris, 4 Juin 1655.* — Le Nonce Bagni demande qu'on garde intacte la succession du marquis Jules et du comte Guido Bagni dans les terres du Vicariat de Montebello, en Romagne, et l'héritage de son frère, le cardinal Bagni. — T. XXXIX, f. 125.

121. — *D'Orléans, 10 Juin 1655.* — Alphonse Delbène, évêque d'Orléans, au Pape. — Il fait l'éloge des Chanoines Réguliers de son diocèse qui contribuent merveilleusement à l'accroissement du culte divin, surtout dans les paroisses. Il demande pour eux et pour lui-même la bénédiction apostolique. — T. XXXIX, f. 138.

122. — *De Grenoble, 13 Juin 1655.* — Pierre Scarron, évêque de Grenoble, au Pape. — Lettre de félicitations. — T. XXXIX, f. 140.

123. — *De Nice, 30 Juin 1655.* — Désiré Paletta, évêque de Nice, à Mgr Bonvisi, archevêque de Tarse, maître de chambre du Pape. — Il fait savoir au Pape que les Réguliers de son diocèse, contrairement aux prescriptions du concile de Trente reçu à Nice depuis plus de cent ans, vivent sans observance régulière et sans tenir compte des

bulles et constitutions apostoliques. Ils prétendent jouir des privilèges de l'Eglise de France. Ce mouvement est, dit-on, fomenté par le Métropolitain, l'Archevêque d'Embrun, et d'autres Evêques français. Il s'afflige aussi de ce que Mgr Coni, alors vice-légat d'Avignon, ait permis aux Religieuses de Fréjus d'établir à Nice un monastère de l'Ordre de Saint-Dominique, exempt de la juridiction de l'Ordinaire et sous la dépendance du Provincial des Dominicains de Provence, et, ce qui est pis, sans dotation aucune. Maintenant arrive de Turin l'ordre d'introduire à Nice les Religieuses sans la participation de l'Ordinaire. Celui-ci demande qu'on défende à ce Prieur des Dominicains, sous peine de censure, de s'ingérer dans cette affaire. — T. XXXVIII, f. 153.

124. — *De Paris, 16 Juillet 1655.* — François Bosquet, évêque de Lodève, transféré par le Roi à l'église de Montpellier, demande le gratis des bulles. — T. XXXIX, f. 154.

125. — *De Saverne, diocèse de Strasbourg, 18 Juillet 1655.* — François de Lorraine, évêque et comte de Verdun, au Pape. — Il lui recommande les intérêts de sa famille. — T. XXXIX, f. 156.

126. — *De Paris, 7 Août 1655.* — François Bosquet, évêque de Lodève, à Mgr Rospigliosi. — Pour répondre aux instances du Cardinal Mazarin et au désir de l'Archevêque de Sens, il envoie la déclaration de l'Archevêque et supplie le Pape de rendre sa faveur à ce prélat. — T. XXXVII, f. 208.

127. — *De Poligny, 5 Août 1655.* — Laurent-Jean de Brun, abbé de Clairefontaine à Noël Rondanini, secrétaire

du Pape. — Il a reçu ses lettres du 19 Juin dernier et l'en remercie. — T. XXXVI, f. 141.

128. — *De Paris, 17 Août 1655.* — François Bosquet, évêque de Lodève, à Mgr Rospigliosi. — Il a rencontré à Soissons l'Archevêque de Sens. Ce prélat est disposé à obéir au Saint-Père sur les points particuliers que Mgr Rospigliosi lui a fait connaître. Sous peu de jours le Nonce l'informerá de la fin de cette affaire. — T. XXXVIII, f. 236.

129. — *9 Septembre 1655.* — De Saint-Amour au Cardinal Barberini. — Il le prie de recevoir avec sa bienveillance ordinaire la seconde Lettre de M. Arnaud qu'il lui offre de la part de l'auteur. Il lui envoie aussi la première. Il les a fait relier ensemble afin qu'elles puissent être mises et conservées en cet état dans la bibliothèque si nombreuse et si bien ordonnée de Son Eminence. — T. XLII, f. 223.

130. — *De Cambrai, 10 Octobre 1655.* — Le Chapitre de Cambrai au Pape. — Il lui recommande son envoyé à Rome, François Parrochius, chanoine de cette église.

Suit un Mémoire sur l'état du diocèse. Le Chapitre supplie le Pape de daigner envoyer un Bref au Roi et un autre à l'Archiduc ou à son lieutenant en Flandre pour lui recommander les intérêts de cette église.

131. — *De Montauban, 13 Octobre 1655.* — Pierre de Berthier, évêque de Montauban, au Pape. — Il demande dispense des vœux de pauvreté et d'obéissance en faveur de Pierre Guy, prêtre du Tiers-Ordre de Saint-François, qui, tombé dans l'hérésie depuis douze ans, veut rentrer dans le giron de l'Eglise. — T. XXXIX, f. 196.

132. — *De Sarlat, 15 Octobre 1655.* — Nicolas Sévin, évêque de Sarlat, au Pape. — Il le remercie de son Bref et de la faveur qu'il lui a accordée. — T. XXXIX, f. 198.

133. — *De Fontainebleau, 22 Octobre 1655.* — François Bosquet, évêque de Lodève, à Mgr Rospigliosi. — Conformément à la teneur de sa lettre, il verra l'archevêque de Sens à la prochaine Assemblée du Clergé qui doit s'ouvrir dans quatre jours à Paris, et il lui rendra compte de sa mission. — T. XXXVIII, f. 336.

134. — *De Poligny, 24 Octobre 1655.* — Laurent-Jean de Brun, abbé de Clairefontaine, à Mgr Rondanini. — Il lui recommande son neveu qui se rend à Rome. — T. XXXVI, f. 132.

135. — *D'Embrun, 12 Novembre 1655.* — Georges d'Aubusson de La Feuillade, archevêque d'Embrun, à Mgr Rospigliosi. — Il l'informe que, pour se conformer aux désirs du Pape, il a ordonné des prières publiques pour la paix :

Nous sommes ici dans un pays si fort affligé du passage continuel des gens de guerre pour l'Italie et tellement mêlé avec les hérétiques, que nous avons plus d'intérêt que les autres à demander à Dieu la paix entre les princes chrétiens. Le progrès des armes de Suède en Pologne doit faire appréhender la puissance des hérétiques qui rallieront toujours leurs forces pour opprimer l'Eglise qu'ils regardent comme l'ennemi commun. Mais la dernière guerre des vallées du Piémont, dont nous sommes voisins et où les huguenots de France accouraient de toutes parts, nous a donné une expérience plus sensible de leurs mauvais desseins. — T. XXXVIII, f. 350.

136. — 24 Novembre 1655. — Louis de Lévis de Ventadour, évêque de Mirepoix, au Pape. — Après avoir longuement exprimé son filial respect envers le Saint-Siège, il promet de faire part tous les ans au Pape de ce qui lui arrivera dans le gouvernement de son Eglise. — T. XXXIX, f. 224.

137. — De Paris, 1^{er} Décembre 1655. — François Bosquet, évêque de Lodève, à Mgr Rospigliosi. — La nouvelle formule de profession de foi a paru superflue, puisque la première, déjà souscrite par l'archevêque de Sens et envoyée à Rome, avait paru suffisante :

Nimis se arctari conquestus qui obsequentissimum erga Sedem apostolicam animum illa [formula] explanasset, tandem eo me adegit ut iterum, te mediatore, apud S.S. Dominum Nostrum intercederem et mitius rem tractari postularem. Non id a me officium animo repugnandi Sanctitatis Ejus voluntati exigere, sed pudori suo aliquid condonari et proclive ad omnia Papae mandata suum obsequium aliquo in momento habere. Etenim verba illa, quibus ultima formula concepta est, eum hereseos labe aspergere potius quam erroris aut lubrici calami arguere videntur. — T. XXXVIII, f. 348.

138. — De Paris, 10 Décembre 1655. — François Joisel à Noël Rondanini. — Les docteurs chargés par la Sorbonne d'examiner la *Seconde Lettre* d'Arnaud sont sur le point de la condamner. Il promet de l'informer de ce qui arrivera. — T. XXXVI, f. 137.

139. — De Paris, 11^e Décembre 1655. — François Halier à Noël Rondanini. — Il demande qu'on lui accorde le prieuré de Ploërmel avec les églises qui lui sont annexées. — T. XXXVI, f. 139.

140. — *De Paris, 17 Décembre 1655.* — L'Assemblée du Clergé de France au Pape. — L'abbesse de Fontevault avait autrefois fait de grandes instances auprès d'Innocent X pour obtenir une pension annuelle sur l'abbaye de Notre-Dame du Relecq. Cette grâce lui fut refusée. Elle eut alors recours aux juges royaux qui la lui refusèrent, lui accordant cependant un délai de six mois pour obtenir cette faveur du Saint-Siège à la décision duquel il s'en remirent complètement. Aujourd'hui elle s'efforce d'obtenir de Rome non-seulement cette pension, mais deux autres sur l'abbaye de Doulas et du Bec. L'Assemblée supplie humblement le Pape de ne pas permettre un tel abus (1). — T. XXXIX, f. 238.

141. — *1655.* — Les évêques de Sarlat, de Cahors, de Boulogne-sur-Mer supplient le Pape de leur accorder la faculté de publier le Jubilé dans leur diocèses. — T. XXXIX, f. 99.

142. — *De Paris, 24 Janvier 1656.* — François Hallier à Noël Rondanini, secrétaire du Pape. — Il lui recommande son parent François Mullari. — T. XXXVI, f. 159.

143. — *De Paris, Janvier 1656.* — J. Decambolas à Noël Rondanini. — Il le remercie de sa lettre et lui annonce le prochain envoi de deux volumes qu'il offre au Saint-Père: *Du type de la vie chrétienne; De la conformité de la vie du chrétien avec sa foi et particulièrement avec le Christ.* — T. XXXVI, f. 224.

(1) La lettre est signée: Claudius, archiepiscopus Narbonensis, praeses. Henricus de Villars, Johannes de Montpezat de Carbon, a secretis.

144. — *De Paris, 18 Février 1656.* — Du Même au Même.
— Il a donné deux exemplaires de ses œuvres au Nonce,
un pour lui et l'autre pour le Pape. — T. XXXVI, f. 225.

145. — *De Paris, 18 Février 1656.* — L'Assemblée du
Clergé de France, sous la présidence d'Henri de Béthune,
archevêque de Bordeaux, supplie le Pape de refuser à l'ab-
besse de Fontevrault une pension de 4000 livres sur l'ab-
baye de Sainte-Marie du Relecq, qu'elle sollicite en faveur
de son monastère déjà riche de plus de 100 000 livres de
revenu. — T. XLI, f. 14.

146. — *De Paris, 20 Avril 1656.* — F. Joisel à Noël
Rondanini. — Il lui fait part de sa joie à la lecture de la
lettre lui annonçant le Bref du Pape qui doit confirmer la
censure de la Sorbonne. Toutefois, dans la rédaction du Bref,
on évitera les formules qui pourraient donner ombrage au
Clergé de France, telles que *motu proprio* et autres sem-
blables, et on se conformera au Bref qui fut publié par le
Pape Innocent X dans lequel les adversaires ne trouvèrent
rien à reprendre. C'est ce défaut de forme dans la formule
de rétractation envoyée de Rome aux évêques de Sens, de
Beauvais et de Comminges qui a été cause des difficultés
qu'elle a rencontrées, et que l'archevêque de Toulouse,
Pierre de Marca, s'efforce de faire disparaître. — T. XXXVI,
f. 185.

147. — *De Paris, 21 Avril 1656.* — F. Hallier à Noël
Rondanini. — Tout est toujours dans le même état, et les
mêmes remèdes sont nécessaires. Le bruit court que le
Cardinal de Retz veut éloigner de Paris son vicaire général,
bien qu'il n'ait contre lui aucun sujet de plainte. Tous les

catholiques désirent instamment qu'on leur donne un prélat d'une foi éprouvée, d'un zèle ardent, de bonne réputation. — T. XXXVI, f. 189.

148. — *De Paris, 11 Mai 1656.* — Du Même au Même. — Le Miracle de la Sainte-Epine fournit aux Jansénistes l'occasion de répandre leurs erreurs: Dieu, disent-ils, confirme leur doctrine par des miracles. — T. XXXVI, f. 160.

149. — *De Paris, 12 Mai 1656.* — André du Saussay, évêque nommé de Tulle et vicaire général de Paris, au Pape. — Il lui envoie un ouvrage qu'il lui a dédié, le prie au même temps d'entendre l'abbé Tinti au sujet de l'ordination célébrée la semaine sainte à Paris par l'Evêque de Coutances. S'il a fait faire cette cérémonie, c'était uniquement pour ne négliger aucun moyen d'amener la réconciliation entre le Cardinal-Archevêque et la Cour.

Mémoire sur cette affaire. — T. XLI, f. 95 (1).

150. — *De Paris, 22 Mai 1656.* — L'Assemblée du Clergé de France au Pape. — Elle le remercie de sa bénédiction et fait des vœux pour la paix générale. — T. XXXVI, f. 94.

151. — *De Cambrai, 28 Mai 1656.* — Le Chapitre de Cambrai à Noël Rondanini. — Il le prie d'intervenir pour mener à bonne fin l'affaire de cette église.

Suit la copie d'une ordonnance de l'évêque et du Chapitre, en date du 3 Octobre 1190, fixant le nombre des

(1) Au verso on lit: Si ha da respondere succintamente: Nostro Signore ha gradito il suo ossequio circa il libro inviato da lui a Sua Beatitudine. Sull'altro negozio si rimette la Santità Sua a quanto egli intenderà da Monsignore Nunzio in Parigi.

prébendes et établissant la résidence obligatoire des chanoines sauf dispense légitime. — T. XXXVI, f. 197.

152. — *De Paris, 12 Juin 1656.* — L'Archevêque de Sens, les Evêques de Comminges et de Beauvais au Pape. — Ils protestent de ne s'être jamais écartés des respect dû à l'autorité suprême, et d'avoir reçu les décrets apostoliques avec toute la déférence qui convient à du Evêques très-attachés au Saint-Siège. Mais en présence des récentes vexations du Nonce à leur égard, ils n'ont plus d'autre refuge que dans l'équité du Souverain-Pontife (1). — T. XXXVI, f. 207.

153. — *De Paris, 13 Juin 1656.* — Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, au Pape. — Il le remercie du Bref qu'il lui a envoyé. Il écrit en français une *Vie de Saint Charles Borromée* afin que les actes de ce grand Prélat servent d'exemple aux Evêques du royaume. — T. XLI, f. 50.

154. — *De Paris, 23 Juin 1656.* — L'Assemblée du Clergé renouvelle au Pape la supplique qu'il lui a adressée le 18 Février. — T. XLI, f. 126.

155. — *De Poligny, 2 Juillet 1656.* — Laurent-Jean de Brun, abbé de Clairefontaine, sollicite l'archevêché de Besançon.

156. — *De Paris, 7 Juillet 1656.* — André du Saussay, évêque nommé de Tulle, au Pape. — Il se plaint des accusa-

(1) Copie. Au verso de ce document on lit: L'originale di questa fu dato al Signor Cardinale Albizi, li 28 di Settembre 1656, d'ordine di Nostro Signore acciò lo conservasse nel processo.

tions portées contre lui par le Cardinal de Retz dont il était à Paris le vicaire général. — T. XLI, f. 48.

157. — *Du monastère de Saint-Méen de Gaël, diocèse de Saint-Malo, 8 Juillet 1656.* — J. Hallier à Noël Rondanini. — Il le remercie de sa lettre, de la bénédiction du Saint-Père et lui annonce son retour prochain à Paris. — T. XXXVI, f. 163.

158. — *De Paris, 18 Août 1656.* — Du Même au Même. — Il va aux eaux de Bourbon, puis au commencement d'Octobre, il partira pour Rome. — T. XXXVI, f. 167.

159. — *De Paris, 4 Septembre 1656.* — L'Assemblée du Clergé de France au Pape. — Elle le remercie de la faveur accordée à M. Hallier. — T. XLI, f. 150.

160. — *De Béziers, 16 Octobre 1656.* — Clément de Bonzi, évêque de Béziers, à Mgr Rospigliosi, archevêque de Tarse. — Il lui notifie la conversion à la foi catholique du comte d'Insiquin, gentilhomme irlandais, colonel d'infanterie au service du Roi de France en Catalogne. Pour de justes motifs cette conversion avait été tenue secrète. — T. XL, f. 257.

161. — *De Paris, 16 Octobre 1656.* — F. Joisel à Noël Rondanini. — L'Assemblée du Clergé a de nouveau intimé à l'évêque de Beauvais l'ordre de publier le Bref d'Innocent X. L'archevêque de Sens a enfin rétracté tout ce qu'il avait dit ou fait en faveur des Jansénistes. Par ordre de l'Assemblée, l'Archevêque de Toulouse a écrit une lettre au Pape pour lui exprimer les sentiments d'attachement du Clergé

français envers le Siège Apostolique, et le persuader de confirmer les actes de son prédécesseur contre la nouvelle hérésie. — T. XXXVI, f. 191.

162. — *De Lyon, 18 Octobre 1656.* — F. Hallier à Noël Rondanini. — Il se rend à Rome par le Piémont et Turin. Il descendra ensuite le cours du Pô jusqu'à Mantoue ou Ferrare. Il espère qu'à cette époque la peste aura cessé de désoler la Ville éternelle. — T. XXXVI, f. 169.

163. — *De Turin, 2 Novembre 1656.* — Du Même au Même. — Il est arrivé à Turin sans incident. Il a dû s'y arrêter pour attendre le sauf-conduit du gouverneur. — T. XXXVI, f. 173.

164. — *De Paris, 2 Novembre 1656.* — Jacques Decambolas à Noël Rondanini. — Il le remercie d'avoir présenté son ouvrage au Pape et lui expose ses idées sur la doctrine de saint Augustin. — T. XXXVI, f. 209.

165. — *De Florence, 25 Novembre 1656.* — F. Hallier à Noël Rondanini. — Il est arrivé à Florence où circulent les bruits les plus divers sur l'état sanitaire de Rome. Que doit-il faire? — T. XXX, f. 175.

166. — *Novembre 1656.* — Paul de Gondi, Cardinal de Retz, au Pape:

Beatissime Pater,

Si apud alium quam apud Sanctitatem Vestram mihi agendum foret, esset equidem quod innocentiae meae metuerem, adeo iniquis maledicentium telis impetitur. Ferebant, cum Romae agerem, me illic eo consilio versari, ut

negotia pacis interciperem et Sanctitatem Vestram in Regnum Regnique administros minus benevolam redderem. Et licet hujusmodi commenta apud probos quosque nullam fidem invenirent, libens tamen volensque, statui Romam discedere ne vel minimam occasionem praeberem in me refundendi moras, quae in pace, quam vel vitae dispendio promoverem procurandam, necterentur. Itaque ut multorum pudori parcerem protectionem hanc in me recepi et imputavi afflictæ valetudini meae, quae solo balneorum usu reparari poterat, discessum quem in inimicorum meorum calumnias potuissem regerere. Probavit consilium meum Sanctitas Vestra et discendentem extra ditionem Ecclesiae, sanctissima benedictione sua impertita, amantissime prosecuta est. Vix autem per aliquot menses ad Sancti Cassiani balnea, quae in Magni Ducis Etruriae ditione sunt, egeram cum immissa coelitus lues circumjacentes regiones pervasit. Exhausta est civibus suis Neapolis, Roma ipsa impetita est, Genuam mala haec et pestilens aura afflavit, eo denique modo per totam Italiam grassata est, ut cum Romam redire non daretur et ab imminente peste urgere, mihi continuo Italia (quod litteris meis ad Sanctitatem Vestram significavi) fuerit abscedendum. Sed ut nihil rerum mearum Sanctitatem Vestram lateat, praeter eam discessus mei causam alia suberat. Impedito quippe et per summam injuriam annotato quicquid erat in bonorum meorum tam ecclesiasticorum quam haereditariorum censu, amicorum aere vivere coactus sum. Qua molestia cum eos sublevare maxime cuperem non alia ratione potui, quam si me his locis subtraherem, in quibus dignitatis meae splendor re modica et tenui non poterat sustentari. Opportunus ergo mihi fuit locus eligendus, in quo et tuto possem degere et inimicis meis spem omnem praecidere posse aliquando per rerum omnium penuriam ad id quod votis omnibus expetunt me tandem adigere existimaveram, Beatissime Pater, propositum hocce meum bonis omnibus facturum satis. Inde tamen traducor inde ad partes, revocor etiam apud Sanctitatem Vestram, consilium

istud meum christianum, pacificum, modestum, inimici mei infamare tentant, et quibus artibus pollent ei suadere nituntur nullo me alio consilio Italia discessisse quam ut in Galliam venirem seditionum tumultuumque incendiorum auctor. Non est, Beatissime Pater, quod ejusmodi mendacia a me propulsem. Quis enim sibi in animum inducere posset ita me in caput meum et famam conjurasse ut cum huc usque innocentia mea nullis criminationibus concesserit, nunc culpa mea fiat, ut inimicorum meorum res promoveantur et praebeantur argumenta quibus obruar? Nihil aliud (ut apud Sanctitatem Vestram saepius et nuper apud Christianissimum Regem protestatus sum) in votis habeo quam ut quocumque in loco divina Providentia me agere jusserit, fidelem et obsequentissimum praebeam, vitam meam, ut Cardinalem decet, institutam, Episcopatus mei dignitatem, cui nunquam renunciaturum toties vovi, sartam tectam conservem nec ab Ecclesiae Sanctae regulis vel lato unquam deflectam. Haec cum menti infixae sint executurumque juvante gratia nullus dubitet, iterumque apud Sanctitatem Vestram sancte pollicear: non est quod desperem, quin innocentia mea fluctibus quibus nunc agitur brevi sit emersura. Inde mihi jam spes non inanis affulget. Si quidem promoventibus totius Cleri Gallicani comitiis, jus meum assertum est, vindicata spiritualis jurisdictio, et per Vicarios, quos institui, diocesis parisiensis administrata. Unum superest, Beatissime Pater, nempe ut etiam bonis Ecclesiae quibus ad summum ordinis mei dignitatisque dedecus, nullius criminis reus peractus spoliatus sum, Sanctitate Vestra auctore, restituar suae commendatione juventur officia quibus idipsum apud Christianissimum Regem Clerum Gallicanum postulaturum non dubito. Facili negotio, Sanctitate Vestra suadente, fiet tranquillitas cessabitque luctus quem ex violata sua libertate legibusque calcatis Ecclesiae conceperat. Id cum semel fuerit praestitum, cum rebus meis hucusque impeditis fuero restitutus, cum denique recludentur itinera quae tam occultis quam apertis insidiis undequaque obstructa sunt, iterum atque

iterum profiteor me Romam ad Sanctitatis Vestrae pedes libenti proclivique animo rediturum exemplo suo, moribus suis vitam meam compositurum illicque tranquillo, patienti animo expectaturum momenta, quibus meum in Ecclesiam meam reditum Deus Optimus Maximus constituit. Interim, Beatissime Pater, memori mente reponam quo caritatis, quo benevolentiae affectu calamitates meas Sanctitas Vestra sublevavit, quo animo, qua fortitudine inimicorum meorum conatibus obstitit, qua denique bonitate innocentiam meam sibi commendatissimam toties ac toties apud me profiteri dignata est. His cogitationibus asperitates exilii mei frangere conabor et pro tot tantisque in me collatis beneficiis aeternum ero, Beatissime Pater, Sanctitatis Vestrae humilissimus, devotissimus et obsequentissimus filius et servus,

F. Paulus de Gondi, Cardinalis de Retz, archiepiscopus Parisiensis. T. XXXVI, f. 210.

167. — *De Florence, 1^{re} Décembre 1656.* — F. Hallier à Noël Rondanini. — La peste persiste à Rome, il attend que son ami lui manifeste la volonté du Saint-Père pour continuer sa route. — T. XXXVI, f. 215.

168. — *De Florence, 15 Décembre 1656.* — Du Même au Même. — Il lui demande son opinion sur l'état sanitaire de Rome, quel chemin il doit prendre pour éviter les endroits suspects. Au sujet de son logement, le cardinal Barberini lui a promis une longue réponse. — T. XXXVI, f. 171.

169. — *De Paris, 15 Décembre 1656.* — F. Joisel à Noël Rondanini. — Il lui envoie deux exemplaires de son *Recueil des Actes du Clergé de France contre les Jansénistes*. — Un de ces exemplaires, élégamment relié aux armoiries du Souverain-Pontife, est destiné au Pape. Le cardinal Mazarin

est très disposé à étouffer l'erreur de Jansénius. On attend d'abord le décret pontifical qui, espère-t-on, confirmera la censure de la Sorbonne. L'archevêque de Toulouse est en cette affaire le conseiller de Mazarin qui tient ce prélat en haute estime. Le remède proposé serait de faire rétracter publiquement par des hommes comme Arnaud, l'archevêque de Sens, les évêques de Boulogne, Comminges et Beauvais, tout ce qu'ils ont, dans leurs écrits ou leurs lettres pastorales, publié en faveur du Jansénisme. En cas de refus, on leur enlèverait leur charge et on les priverait de tous leurs bénéfices. — T. XXXVI, f. 187.

170. — *De Paris, 20 Décembre 1656.* — L'Assemblée du Clergé de France au Pape. — Elle expose au Pape l'état malheureux de l'Eglise d'Angleterre et la nécessité de nommer un évêque dans ce pays. C'est d'ailleurs sur les instances du Clergé français qu'après le schisme d'Henri VIII, Grégoire XV en donna un à ce royaume. — T. XLI, f. 68.

171. — *De Florence, 24 Décembre 1656.* — F. Hallier à Rondanini. — Souhaits de nouvel an. — T. XXXVI, f. 219.

172. — *De Florence, 20 Décembre 1656.* — Du Même au Même. — Puisque le Pape désire ou au moins approuve sa venue à Rome, il quittera Florence dès qu'il aura reçu la réponse du cardinal Barberini. — T. XXXVI, f. 222.

(A suivre).

A. CLERGEAC

Chaplain de St-Louis des Français.

LES MEMBRES DE LA CURIE ROMAINE
DANS LA PROVINCE DE REIMS
SOUS LE PONTIFICAT DE MARTIN V.

De récents travaux ont montré l'envahissement progressif des bénéfices par les membres de la curie au XIII^e siècle (1). Les riches provinces comprises entre la Meuse et la mer avaient des lors été particulièrement recherchées par l'entourage des Papes (2). Au XV^e siècle, nous avons déjà eu l'occasion de signaler que le mal n'avait pas été moindre (3). Une étude sur les divers membres de la curie ayant occupé des charges dans la province de Reims, permettra de se rendre mieux compte de cet abus. En même temps, elle permettra de constater le grand nombre de clercs appartenant aux divers diocèses du nord de la France qui faisaient partie de la cour pontificale.

Certes, malgré la liste longue et fastidieuse des bénéficiers et de leurs charges, nous ne saurions nous flatter d'être complets ni pour les uns, ni pour les autres (4). En l'absence

(1) Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, et Vidal, *Lettres communes de Benoît XII*, en publication.

(2) Berlière, *Inventaire sommaire des Libri Obligationum et Solutionum des Archives Vaticanes* (Paris-Rome, 1904, in 8°).

(3) *Bullaire de la province de Reims sous le pontificat de Pie II*, (Lille, 1905, in 8°).

(4) Pour les bénéfices notamment, nous n'avons relevé en dehors de la province de Reims, que ceux se rapportant indirectement à plusieurs personnages de ces diocèses.

de documents nous indiquant les membres de la curie aux diverses époques, nous avons dû nous rapporter aux registres pontificaux où le titre n'est pas toujours indiqué. Le tableau suivant permettra néanmoins de se faire une idée très exacte du grand nombre de *curiales*.

Il est pourtant à remarquer que les parents du Pape ne furent pas très favorisés dans la province; seul *Gaspar de Colonna*, son neveu, obtient dans l'église de Tournai un canonicat et une prébende laissés vacants par la nomination de Jean Viviani à la prévôté de Châblis (16 juin 1421). Il possédait également deux pensions de 25 florins sur l'archidiaconé de Port et sur la trésorerie dans l'église de Toul (1).

Cardinaux.

Les cardinaux ne sont guère aussi bien partagés que ceux du siècle précédent. Peu parmi eux occupent des bénéfices dans la province, mais vingt-quatre en obtiennent pour leurs familiers. Certains de ces bénéfices semblent même constituer des biens personnels attribués aux cardinaux ou à leurs familiers. Il suffira pour le moment de signaler le prieuré de Saint-Leu d'Esserent (2), (v. 500 l. p. 1), successivement attribué à AMÉDÉE DE SANTA MARIA NUOVA, à BALDASSAR, évêque de Tusculum (3), à THOMAS, du titre de Saint-Jean-et-Paul (4). Nous aurons d'ailleurs l'occasion de remarquer souvent la répétition de ces faits.

Parmi ces cardinaux, deux avaient occupés des postes importants dans la province avant leur promotion au car-

(1) R. L., 216, f. 153.

(2) Ar. Senlis.

(3) (15 juillet 1418) R. L., 204, f. 20 v.

(4) (29 janvier 1420). R. L., 209, f. 5 v.

dinalat. Le fameux PIERRE D'AILLY du titre de Saint-Chrysogone avait été évêque de Cambrai, celui de Saint-Marc, GUILLAUME FILLASTRE, avait été doyen du chapitre de Reims. Avec leurs familiers, ce sont eux qui occupèrent le plus de charges.

Le premier avait joué un rôle important dans les tentatives d'union qui avaient abouti à l'élection de Martin V. Il ne semble pas cependant que celui-ci lui ait témoigné sa reconnaissance en le comblant de bénéfices. A peine si quelques notes viennent éclairer l'obscurité dans laquelle s'envelopait ce personnage après le conclave (1). Il est vrai que Jean XXIII avait été plus large. Le 7 juillet 1418, Pierre, qui avait obtenu un canoniat et une prébende à Cambrai, à la mort de Nicolas Claiquin, les échange avec son familier Nicolas Labende pour une chapellenie à l'autel Saint-Julien dans l'église de Margival au diocèse de Soissons (2). Seule, la distribution de bénéfices qui suit sa mort nous fournit quelques détails.

Le 25 août 1420, l'archidiaconé d'Exmes, au diocèse de Bayeux, qu'il réclamait, est cédé à Brande de Castillon (3), le 30 août, le prieuré de *Mandonysio* (4) est conféré à Charles du titre de Saint-Georges au voile d'or (5), le 4 novembre Robert de Fordella obtient son canoniat et sa prébende à Toul (6), et le 8 mai 1421 Raymond Pauli le prieuré de N.-D. de Garende (7). Il fut également

(1) Sur Pierre d'Ailly voir Salembier, *Pierre ab Alliaco* (Lille, 1896, in 8°).

(2) Margival. ar. Soissons. R. L., 188, f. 267.

(3) R. L., 209, f. 46 v.

(4) O. S. B., Vapensis dioecesis.

(5) R. L., 209, f. 71 v.

(6) R. L., 209, f. 258 v.

(7) O. S. B., Aquensis dioecesis, R. L., 225, f. 218.

prieur de Saint-Saulve (1) et revendiqua une prébende à Liège (2).

S'il semble donc avoir été peu favorisé, il n'oublia pas au moins ses familiers. Le 11 janvier 1418, il fait ratifier les faveurs qui leur ont été accordées par Jean XXIII. Entre ceux-ci, nous relevons les noms de Raoul et Pierre Beye de Paris, Nicolas Labende, Arnould Logier, Jean Reginaldi, Guillaume Hujardi de Troyes, Gille le Huchier, Jean Voandelaire, Arnould de Voamel dit Grutère, Jean d'Auberchicourt, Philippe de Ruro, Pierre Maleonis, Jean Garnerii, Thomas Pinchon, clercs, sous-diacres et prêtres des diocèses de Soissons, Cambrai, Thérouanne, Liège, Poitiers, Limoges, Luçon et Bayeux (3).

Parmi ces personnages, plusieurs parvinrent à de hautes situations. Il y a lieu de signaler tout d'abord la puissante famille des *Beye* ou *le Prêtre* (Presbyteri), parents du cardinal dont ils furent les exécuteurs testamentaires avec Nicolas Labende et Arnould Logier (4), Pierre et Raoul furent les plus favorisés.

Raoul, son neveu, bachelier en droit de l'université d'Angers (5), prit possession de l'évêché au nom de son oncle et figure comme chanoine de Noyon à l'entrée de Pierre d'Ailly à Cambrai en 1397 (6). En 1401, il obtient la neuvième prébende du chapitre et fut nommé prévôt

(1) Dubrulle, *Les bénéficiers des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne et Tournai sous le pontificat de Martin V*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 1905, n. 4.

(2) R. L., 218, f. 169 v.

(3) R. L., 195, f. 184 v.

(4) *Analecta juris pontificii*, oct. 1876, col. 913.

(5) Ms. 947 de la bibliothèque de Cambrai, f. 14.

(6) Archives du Nord, fonds de la cathédrale de Cambrai, carton n° 58, parchemin.

le 26 février 1408, mais il renonça à cette dignité le 4 mars (1). Son frère Pierre, lui céda, cette même année, la première prébende du chapitre Saint-Donatien de Bruges qu'il avait obtenu de Reynier Lammelin (2). Abbreviateur des lettres apostoliques, il occupe à Tournai le canonicat et la prébende laissés libres par la mort de Jean de Honnur (3), qu'il échangera plus tard avec Jean Regis pour une prébende à Saint-Pierre de Lille (4), collégiale à laquelle il fit des libéralités (5). Archidiaque de Hainaut dans l'église de Cambrai, il obtient de conserver trois bénéfices incompatibles avec cette charge (6). Il mourut en 1443 (7).

Pierre, frère du précédent, maître ès arts et camérier du Pape, est lui-même chanoine de Cambrai, de Saint-Géry d'Haeltert (8), de Saint-Germain l'Auxerrois à Paris, de Champeaux (9) de Reims, possède des canonicats avec expectative des prébendes dans les cathédrales de Paris et de Chartres (10), lorsque le 7 mai 1418 il obtient un canonicat et une prébende à Bayeux, bénéfice que résigne Pierre Nicolas de Branchatiis (11). Le 14 août, nous le trouvons

(1) Le Glay, *Cameracum Christianum* (Lille, 1849, in 4°), p. 92.

(2) Foppens, *Episcopatus brugensis* (Bruges, 1731, in 12°), p. 107.

(3) (30 mai 1421). Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n° 65.

(4) *Repertorium Germanicum* (Berlin, 1897, in 8°), n° 1948.

(5) Hauteœur, *Documents liturgiques et nécrologiques de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille* (Lille, 1895, in 8°), p. 259.

(6) R. L., 209, f. 157 et 208, f. 33 v.

(7) Le Glay, *op. cit.*, p. 388. — Salembier, p. 369, d'après les Mémoires historiques et chronologiques de Carondelet dit qu'il y aurait deux Raoul Boye. Il ne nous a pas été possible de les distinguer dans les bulles du Vatican.

(8) Flandre orientale.

(9) Ar. Melun.

(10) Il obtient plus tard cette prébende et y remplace Pierre de Montaigu. R. L., 227, f. 35 v.

(11) R. L., 188, f. 129.

de plus chanoine à Saint-Marcel près Paris et il obtient à cette date un canonicat, une prébende et la prévôté dans l'église de Viviers (1) pour laquelle il obtient dispense de résidence le 21 mai 1420 (2). La même année (25 août) il acquiert un canonicat, une prébende, l'archidiaconé de Port dans l'église de Toul, l'église de Bois-Guillaume, au diocèse de Rouen, que la mort du cardinal a laissés vacants, et obtient l'autorisation de conserver quatre bénéfices incompatibles (3). Le 14 mai 1422, Henri Holar s'oblige en son nom à payer les annates pour le canonicat et la prébende que Nicolas de Habart promu au siège de Bayeux occupait à Cambrai (4). Il était à cette date chapelain à Saint-Quentin de Maubeuge (5). Il meurt dans cette même année 1422, car son bénéfice à Saint-Géry d'Haeltert est conféré à Spaen dit Frison le 26 septembre (6).

Paul Beye, maître ès arts, scelleur dans la curie de l'évêque de Cambrai, est chanoine prébendé à N.-D. et à Saint-Géry, curé à Sainte-Croix de Cambrai, chapelain à N.-D. d'Anvers, et possède l'expectative d'un bénéfice à la collation de l'évêque et du chapitre de Cambrai, et de l'abbaye de Saint-Sépulcre lorsqu'il obtient l'archidiaconé de Cambrésis vacant par le mariage de Guillaume de Layre (7). Le Pape, en confirmant sa nomination faite par Jean de Gavre, l'oblige à résigner la paroisse de Sainte-Croix (25 octobre 1418) (8). Il semble cependant n'avoir quitté ce bénéfice

(1) R. L., 196, f. 254 v.

(2) R. L., 206, f. 210.

(3) R. L., 209, f. 157 et 208, f. 33 v.

(4) Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n° 51

(5) R. L., 226, f. 285 v.

(6) Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n° 75.

(7) Le Glay, *op. cit.*, p. 387, dit que ce personnage mourut alors.

(8) R. L., 197, fol. 303.

qu'en 1431, en l'échangeant avec Guillaume Adriani pour le décanat de l'église Saint-Géry d'Haeltert (1). Entre temps, il est devenu chanoine prébendé de Saint-Omer à Saint-Omer, à la mort de Nicaise Quadaens, abrégiateur des lettres apostoliques (26 février 1428) (2). Le 4 septembre 1439, il fut, avec Toussaint Mercier, délégué par le chapitre de Cambrai pour assurer les hommes de fief de ce comté que Jean de Bourgogne avait pris possession de l'évêché (3). Il semble d'ailleurs avoir résidé assez ordinairement dans cette ville, puisqu'il est désigné comme vicaire général de Guillaume Monart, archidiaque d'Anvers (4), et de l'évêque de Cambrai (5). Il n'abandonna son archidiaconé qu'en 1445 (6) en l'échangeant pour un chapellenie à Arras (7). En 1432 (17 janvier) une supplique par laquelle il demande de céder le décanat de Saint-Géry d'Haeltert à Jean Doen pour une chapellenie à l'autel N.-D. à Nylen (8) et à Staille (9) ainsi que pour l'église de Wambeke (10) lui attribue de plus le personat de Dieghem, une chapellenie à l'autel N.-D. et dans l'église du château à Anvers (11). Plus

(1) Dubrulle, *Les bénéficiers* etc., nos 619, 620 et R. L. 299 l. 22.

(2) *Ib.*, n° 316. Il abandonne pour ce bénéfice l'église de Marly près Valenciennes. (Suppliques 217 fol. 1).

(3) Dupont, *Histoire ecclésiastique et civile de Cambrai et du Cambrisis*, (Cambrai, 3 vol. in 16), t. II, p. 84.

(4) L. R., 241, f. 226 v.

(5) Suppliques, n° 217, fol. 54. En 1428.

(6) Le Glay, *op. cit.*, p. 387.

(7) Dubrulle, *Les bénéficiers*... d'Eugène IV dans les *Analectes* etc., 1906, nos 412, 414.

(8) Le *Repertorium Germanicum* identifie Nieleve avec Niel, je crois qu'il y a lieu de lire Nyeline — Province d'Anvers.

(9) Flandre occidentale.

(10) Brabant.

(11) *Repertorium Germanicum*, n° 2 460.

tard il devint encore chanoine à Sainte-Walburge de Furnes qu'il résigna le 16 décembre 1439 (1).

Nous ne savons s'il y a lieu de considérer encore comme des parents du cardinal Henri, Jean et Corneille Beye alors que la similitude de nom et leur présence à Cambrai semblerait devoir faire pencher pour l'affirmatif. *Henri Beye* ou *Presbyteri* est chanoine à Sainte-Croix de Cambrai, chapelain à Saint-Quentin de Maubeuge, lorsqu'il est nommé chanoine de Coutances en remplacement de Nicolas Habart, nommé au siège de Bayeux. Il résigne alors sa chapellenie (2). Il devint ensuite chanoine à N.-D. d'Anvers (3). *Jean* remplace un familier de Pierre d'Ailly, Arnould Logier, dans un canonicat et une prébende à Sainte-Croix de Cambrai, lorsqu'Arnould est nommé chantre de l'église métropolitaine (4). Il possède aussi une expectative à la collation de l'évêque et du chapitre de cette ville (5). *Corneille*, du diocèse d'Utrecht, fut personne de Humelgem (6), chapelain à Arras. Il abandonna ce dernier bénéfice pour devenir chanoine de Cambrai (7). Il fut aussi coûtre à Alost, et chapelain à l'hôpital de Valenciennes (8).

En dehors de cette heureuse famille, *Arnould Logier* et *Nicolas Labende* ne sont pas moins favorisés. Le premier, secrétaire du cardinal, était, comme nous l'avons vu, chanoine de Sainte-Croix à Cambrai. Il obtint le 18 août 1418, un canonicat, une prébende et l'office de chantre à Cam-

(1) Dubrulle, *Les bénéficiers ... d'Eugène IV*, n° 352.

(2) R. L., 226, f. 284 v.

(3) Dubrulle, *Les bénéficiers ... d'Eugène IV*, n° 172.

(4) Dubrulle, *Les bénéficiers etc.*, n° 37.

(5) R. L., 201, f. 233 v.

(6) Dubrulle, *Les bénéficiers ... d'Eugène IV*, n° 12.

(7) *Ibid.*, n° 412.

(8) *Repertorium Germanicum*, n° 685.

brai (valeur : 300 l., p. 1), vacants par la mort de Barthélemy de Wauquetin. Il est de plus curé de Saint-Martin (1) et dut résigner en cette circonstance l'autel Saint-Pierre et Saint-Paul dans la métropole, qui fut conféré à Nicolas Fovee autre familial du cardinal (2), l'église de l'Ecluse (3), cédé à Baudouin Stuvaert (4), un canonicat et une prébende à Saint-Géry de Cambrai attribué à Hervé de Cornubia (5). Nous ne savons à qui fut attribué l'autel Saint-Jacques dans l'abbaye de Saint-André du Cateau, dont il était également titulaire. Le 9 décembre 1421, il obtint de ne payer que 80 florins d'or aux frères Pierre et Paul de Pazzi pour les annates de ces bénéfices qui unis à un canonicat et une prébende à Soissons, valaient 140 florins (6).

Nicolas Labende, lui aussi chanoine de Cambrai, était curé de Velaines (7), chanoine prébendé à Saint-Géry d'Haeltert, bénéficiaire dans les églises de Gavere et de Gysegghem (8), chapelain à l'autel Saint-Silvère dans l'église Saint-Jean de Gand, chanoine avec expectative d'une prébende à N.-D. d'Anvers, et réclamait une chapellenie à l'autel Saint-Jean Baptiste dans l'église de Pøderlè (9). Le 14 juillet 1418, il échangea son canonicat à Haeltert avec Jacques Despars (10) pour la chapelle Sainte-Catherine au château de la Garde

(1) R. L., 201, f. 131 v.

(2) R. L., 201, f. 207 v.

(3) Nord, ar. Douai.

(4) R. L., 201, f. 166.

(5) Dubrulle, *Les bénéficiers etc.*, n° 89.

(6) *Ibid.*, n° 41.

(7) Près Tournai.

(8) Flandre orientale.

(9) La bulle porte : du diocèse d'Arras. Il doit y avoir erreur, cette localité, située dans la province d'Anvers, était du diocèse de Cambrai, (R. L., 188, f. 267).

(10) Sur ce personnage voir Weale, *Notice sur les Despars* dans le *Bulletin de la société historique et littéraire de Tournai*, t. XIV, p. 49.

en Maurienne (1). Sa mort est antérieure au 23 juillet 1426. A cette date, son canonicat à Cambrai est donné à Arnould de Caver (2).

Outre l'autel Saint-Pierre et Saint-Paul mentionné plus haut, *Nicolas Fovee* possède des chapellenies à l'autel Saint-Nicolas dans l'église Saint-Georges de Cambrai, à l'autel Sainte-Elisabeth dans celle d'Iwuy (3) et une autre dans l'église de Melden (4).

Enfin, *Jean Reginaldi* fut chanoine de Tournai, de Toul (5), et curé de Saint-Médard de Gussignies qu'il résigna en faveur de Spaen dit Frison le 30 juin 1421 (6). Pour obtenir ses canonicats, il avait renoncé à une chapellenie à l'autel des Saints-Laurent et Etienne dans l'église de Saint-Aubert à Cambrai (7).

Bien que n'étant pas de nos provinces, Guillaume Filastre né dans le Maine, cardinal du titre de Saint-Marc, y acquit de nombreux bénéfices. Nous devons d'ailleurs signaler que nous ne connaissons ses charges que par leur résignation, sans pouvoir découvrir la cause de ce détachement des biens de la terre si rare parmi les cardinaux de l'époque. S'il dispute à Eustache de Fauquembergues le décanat de l'église Saint-Omer à Saint Omer, il renonce à ses prétentions lorsqu'il obtient le prieuré de Dueil (8). Il renonce au prieuré Saint-Ayoul de Provins le 16 août 1421

(1) R. L., 188, f. 134.

(2) Dubrulle, *Les bénéficiers* etc., n° 172.

(3) Nord, ar. Cambrai.

(4) Flandre orientale. — R. L., 201, f. 207 v.

(5) Dubrulle, *Les bénéficiers* etc., n° 5.

(6) Nord. ar. Avesnes. — Dubrulle, *ib.*, n° 19.

(7) R. L., 201, f. 209.

(8) O. S. B., diocèse de Paris. — R. L., 194, f. 126 v.

moyennant une pension de 160 l. p. l (1), à celui de Saint-Maixent moyennant une pension de 50 l. p. t (2), à celui de Saint-Melaine à Angers sur lequel il conserve une pension de 70 fl. (3), à un canonicat dans l'église d'Amiens où il avait succédé à Nicolas Ordeomonti et qu'il résigne au profit de Jean de Lessines (4). Il échange le prieuré de Sermaize (5) avec Jean de Novéant son familier, pour le prieuré de Pintheville (6). Mais c'est à Tournai où il est chanoine et archidiaque de Bruges que se trouvent ses principaux bénéfices. Comme tel, il donne de Bologne, le 19 juin 1414, pouvoir à Henri Carpentier, à Guillaume Arnaldi, chanoines de Tournai, et à d'autres de recevoir pour lui tous les revenus des bénéfices séculiers, réguliers, dignités, patronats qui lui appartenaient dans les diocèses de Cambrai et de Tournai (7). Il échangea sa prébende avec Michel Goye, scripteur des lettres apostoliques, pour un canonicat à Reims (8), mais il résigne bientôt ce bénéfice au profit de Jean Droulin son familier (9). Il résigna de même l'archidiaconé de Bruges (29 juillet 1423) (10) moyennant une pension de 60 florins.

(1) R. L., 219, f. 236.

(2) O. S. B. au diocèse de Beauvais. — R. L., 217, f. 37.

(3) R. L., 225, fol. 168.

(4) R. L., 225, f. 172 v.

(5) Ar. Vitry-le-François.

(6) Meuse, ar. Verdun. — R. L. 221, f. 168.

(7) Vos, *Les dignités et les fonctions de l'ancien chapitre de N.-D. de Tournai* (Tournai, 1898, 2 vol. in 8°), t. I, p. 271. — Nous n'avons relevé aucun bénéfice dans le diocèse de Cambrai. La similitude de nom, la présence à Tournai d'un autre Guillaume Fillastre de naissance illégitime, permettent de se demander si ce dernier ne fut pas le fils du cardinal de Saint-Marc.

(8) R. L., 216, f. 98.

(9) R. L., 216, f. 159 v.

(10) R. L., 236, f. 5 v et 122.

Ses protégés sont nombreux. *Toussaint Mercier*, son camérier, probablement du diocèse d'Arras (1), était chanoine de Cambrai (2); le 29 juillet 1423 il remplace Guillaume comme archidiacre de Bruges (3). Il est alors curé de Beauvoir (4) de N.-D. à Antoing (5), chanoine de Saint-Géry à Cambrai, de Châlon-sur-Saône et prévôt de cette dernière église. Cette même année il résigne une chapellenie à l'autel Saint-Jean dans l'église de Reims pour devenir chanoine prébendé de cette métropole à la mort de Thomas Norbert, autre familier (6). Cette chapellenie semble d'ailleurs un fief de la famille du cardinal. Elle passe successivement à Jean Martineti, puis à Pierre Francisci, qui résigne une chapellenie à l'autel Saint-Barthélemy, elle aussi attribuée à *Pierre Moreleti*, familier de Guillaume, nonobstant l'église de *Meleyo* à Dun le Château (7). Le 14 septembre 1422, Jean obtient encore l'église de Breuil (8), vacante par la mort de Gérard de Villers-Cernaix (9). Il devint curé de Penin le 17 septembre 1428 (10). Désigné par Guillaume comme son exécuteur testamentaire, il eut beaucoup de difficultés car d'un côté les différentes personnes qui devaient des rentes au cardinal ne voulurent

(1) Son neveu Jean est désigné comme étant de ce diocèse. Grâce à son oncle il obtint lui aussi, divers bénéfices notamment l'église de Penin. R. L., 211, f. 236 v et 286, f. 89.

(2) Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n° 86.

(3) Vos, *op. cit.*, dit en 1424.

(4) Aisne, ar. Saint-Quentin.

(5) Hainaut

(6) R. L., 223, f. 217 et 228, f. 152 v.

(7) Meuse, ar. Montmedy. — R. L., 240, f. 82 v et 83.

(8) Marne, ar. Reims.

(9) R. L., 230, f. 230 v.

(10) Pas-de-Calais, ar. Saint-Pol. — Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n° 381.

pas le payer (1), d'autre part le cardinal de Porto réclama les terres et maisons que Guillaume avait acquis autour de Saint-Chrysogone pour y faire bâtir son palais et obtint gain de cause (2). Il mourut au début de 1443 (3).

Ce ne fut pas sans peine que *Jean Droulin* obtint le canonicat de son protecteur à Reims. Le pape le conféra à Jacques Episcopi, autre familier (4) du cardinal, et ce ne fut qu'en 1421 que Jean fut reçu (5). Il était alors prêtre-chantre d'Apt, chanoine d'Apt, Saint-Omer, Châlons (valeur: 200 l. p. 1), chanoine de Laon avec expectative de la prébende et revendiquait un canonicat dans l'église de la Trinité à Châlons (6).

Le 16 février 1422, il obtient d'échanger ses bénéfices à Apt avec Jean Bernardi pour une chapellenie à Saint-Martin de Tours (7) et le 15 juin est dispensé de la résidence lorsqu'il est à l'université, à la cour de Charles VII ou à Rome (8). Le 21 février 1424, il est autorisé à conserver pour cinq ans ses canonicats et prébendes à Reims, Châlons, Saint-Omer, l'église Saint-Hilaire de Reims (9), une chapellenie à Saint-Martin de Tours (valeur: 250 l. p. 1), l'archidiaconé d'Astenay dans l'église de Châlons, ce der-

(1) R. L., 286, f. 34v.

(2) R. L., 289, f. 279v.

(3) Un canonicat et une prébende qu'ils possédaient à Saint-Hormès de Renaix sont concédés à la suite de son décès le 29 mars 1443. (Archives d'état, annates 1442-1444, f. 109).

(4) R. L., 216, f. 159v.

(5) Jadart, *Etat du chapitre de Reims au moment du sacre du roi Charles VII* dans le *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1892.

(6) R. L., 216, f. 96.

(7) R. L., 223, f. 286.

(8) R. L., 223, f. 308.

(9) Qu'il a obtenue en abandonnant à Raoul d'Andres ses bénéfices dans l'église de la Trinité à Châlons (R. L., 223, f. 250v).

nier bénéfice lui ayant été concédé par le roi de France (1). En 1425, il est titulaire d'une chapellenie dite *superiorum domus episcopalis cameracensis* (2), probablement une chapelle à l'autel Saint-Michel qu'il acquiert à la mort de Jean Poirolet, autre familier du cardinal (3). Il mourut en 1439 (4).

Outre l'autel Saint-Jean cité plus haut, *Pierre Francisci* avait de plus l'expectative d'un bénéfice à la collation du chapitre cathédral et de l'abbaye Saint-Remi de Reims.

Thomas Norbert était curé de Saint-Pierre-le-Viel à Reims (5), chapelain à l'autel N.-D. et Saint-Jacques dans la chapelle d'Etienne Haudry à Paris (valeur: 160 l. p. 1) et à la mort de Jean de Templis avait reçu son canonicat et sa prébende à Reims (6), mais il ne put obtenir cette dernière charge, qui par arrêt du parlement de Paris fut attribuée à Pierre Baudet (7). Il avait acquis ses autres bénéfices en échangeant avec Jean Poirolet un canonicat et une prébende à Saint-Géry d'Haeltert et la chapelle du palais de Cambrai mentionnée plus haut (8). Il mourut avant le mois d'octobre 1422 (9).

Jean *Poirolet* ou *Poirelet* était de plus chapelain à Castres et à Neauphle le Château (10), chanoine avec expectative d'une prébende à Reims (11).

(1) R. L., 230, f. 175.

(2) Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n° 663.

(3) R. L., 240, f. 263 v.

(4) Jadart, *op. cit.*, p. 334.

(5) R. L., 223, f. 160.

(6) R. L., 223, f. 121 (20 juillet 1422).

(7) Jadart, *op. cit.*, p. 333.

(8) R. L. 223, f. 61 v.

(9) R. L., 223, f. 160.

(10) Aisne, ar. Saint-Quentin. — Seine-et-Oise, ar. Rambouillet.

(11) R. L. 223. f. 61 v.

Jacques Episcopi, chapelain du cardinal, licencié en décrets, ne put occuper sa prébende à Reims, ainsi que nous l'avons vu, il était curé de Loire (1) et possédait l'expectative d'un bénéfice à la collation des évêques et chapitres d'Angers et de Nantes (2).

Etienne Yver ne devint familier du cardinal de Saint-Marc qu'en 1424. Mais déjà auparavant il s'attribuait ce titre, car en 1428 il est obligé de faire valider une bulle lui accordant des canonicats à Sainte-Croix de Cambrai et Saint-Amé de Douai parce qu'elle faisait mention de cette qualité. Il était également chanoine prébendé de Noyon et curé d'Embeyran dans le diocèse de Béziers (3). Il devint plus tard chantre de l'église d'Arras (4).

Un autre familier de Guillaume, *Jean Martineti de Novéant*, maître ès arts, abréviateur des lettres apostoliques est chanoine prébendé de Laon, de Saint-Dizier à Saint-Dizier, curé de Mézières, chanoine avec expectative d'une prébende à Verdun, et obtient la chapellenie à l'autel Saint-Jean quand Toussaint Mercier la résigne (5). En 1423 il échange avec Richard de Sumosio l'église de Novéant-sur-Meuse pour un vicariat à Saint-Pierre de Braux (6).

Enfin, *Jean Androneti* renonça à ses bénéfices pour entrer chez les franciscains traustibérins en 1421. Il fut remplacé comme chanoine de Châlons, par *André David* déjà curé de Flers (7) et camérier d'ANTOINE CORRARIUS, évêque de Porto (8).

(1) Maine-et-Loire, ar. Segré.

(2) R. L., 216, f. 159 v.

(3) Commune des Plans (Hérault). — R. L., 286, f. 81.

(4) Dubrulle, *Les bénéficiers... d'Eugène IV*, n° 48.

(5) R. L., 223, f. 217.

(6) R. L., 241, f. 154 v.

(7) Nord, ar. Lille.

(8) R. L., 216, f. 104 v.

JEAN DE BROGNY, évêque d'Ostie, vice-chancelier, est particulièrement attentif aux siens. Si nous nous en rapportons à un article sur le cardinal (1), un neveu de Brogny. *Jean de Trembleye*, docteur en décrets et notaire apostolique, avait obtenu lui aussi de Jean XXIII un canonat et une prébende à Tournai. Il doit y avoir une erreur dans la bulle qui donne ces bénéfices à Jean Monoque comme vacants par la mort du titulaire le 18 novembre 1417 (2), car le 6 décembre, Jean obtient un canonat et une prébende à Genève vacants par la mort de Pierre de Mussiaco, scripteur des lettres apostoliques. Parmi ses bénéfices, on cite alors la prévôté de Viviers, l'archidiaconé de Grand Caux à Rouen, la préchantrerie de Toulon, des canonats et prébendes à Tournai et à Évreux, le prieuré rural de Nyon (3) au diocèse de Genève (4). Sa mort ne serait véritablement constatée qu'au 14 août 1418, date à laquelle Pierre le Prêtre obtient la prévôté de Viviers (5). Il fut enterré à Genève dans la chapelle N.-D. près de son oncle (6).

C'est avec le cardinal de Brogny que *Fursy du Bruille* ou du Brulle commence la brillante fortune qu'il devait continuer sous les autres chanceliers, François de Meetz évêque de Genève et Blaise patriarche de Grado, dont il allait être le secrétaire. Reçu licencié de l'université de Paris

(1) *Le cardinal de Brogny* dans la *Revue Savoissienne*, 1900, fascicule 4 et 1901, fascicule 1.

(2) R. L., 188, f. 3 v.

(3) Suisse.

(4) R. L., 188, f. 31 v.

(5) R. L., 196, f. 254 v.

(6) Si nous nous en rapportons à l'article cité; mais il doit y avoir erreur car l'auteur donne 1436 comme date de la mort de notre personnage.

en 1416, il n'y passa pas son doctorat (1). Il avait été nommé en 1408, à une prébende laissée libre dans l'église de Cambrai par la mort de Nicolas Falourdelle, en reprenant les droits de Reynier Lammelin, mais ce bénéfice lui fut disputé par Jacques de Valeriis. Le 24 novembre 1417, il en obtint confirmation (2); la discussion n'en continua pas moins, car il en est encore fait mention en 1428 (3). Le 27 janvier 1418, il obtient un canonicat avec réserve des prébendes dans les églises de Thérouanne et de Noyon, il est alors chanoine prébendé de Saint-Fursy à Péronne, chapelain à Chartres et à Beauvais, curé de Bonsmoulins, chanoine avec réserve de la prébende à Arras, possédait des expectatives à la collation des abbayes Saint-Corneille de Compiègne, Saint-Wandrille et Saint-Evrout des diocèses de Rouen et de Lisieux (4). Le 29 octobre de la même année il obtient à Soissons un canonicat et une prébende laissés vacants par la mort de Denis de Stabulis décédé *in curia*. Ses chapellenies sont alors remplacées par des canonicats et prébendes à Saint-Firmin, à Saint-Nicolas au château d'Amiens, et par l'église d'Habarcq au diocèse d'Arras (5). Le 23 juillet 1424, il est nommé chanoine prébendé de Sainte-Gertrude à Nivelles à la suite de l'entrée chez les Chartreux de Nicolas de Téribu (6). Chanoine de Noyon, chantre de l'église d'Arras, il devient prévôt de cette église à la mort de Pierre le Pingre (7) (23 mars 1425)

(1) Denifle et Chastelain, *Cartularium universitatis parisiensis* (en publication, Paris, in 4°), t. IV, p. 314.

(2) R. L., 192, f. 218.

(3) R. L., 301, f. 38.

(4) Bonsmoulins, Orne, ar. Mortagne. — R. L., 192, f. 218.

(5) Habarcq, Pas-de-Calais, ar. Arras. — R. L., 210, f. 81.

(6) R. L., 238, f. 243.

(7) Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n° 4 et 117. La bulle le nommant à Arras le donne comme remplaçant Jean de Marlio, mais son

et la même année chanoine de Saint-Pierre à Lille (1). Comme prévôt d'Arras, il lutta contre l'évêque Fortigaire au sujet de préséances.

Devenu secrétaire de François, de Meetz, il remplace Amblard de Murolio dans un canonicat et une demi-prébende à Saint-Omer de Saint-Omer (2) et dans l'archidiaconé de Valenciennes à Cambrai (3), ville où il apporta de Rome l'image miraculeuse de N.-D. de Grâce (4). Chanoine d'Halberstadt et archidiacre d'Atlevesen dans cette église, chanoine avec réserve d'une prébende à Magdebourg, il abandonna son archidiaconé pour occuper celui de Noyon laissé libre par le mariage de Christophe de Harcourt (5) (juin 1427). En 1430, il est chanoine prébendé à Saint-Pierre d'Aire (6) à Sainte-Croix de Liège (7) et le devient plus tard à Saint-Pierre de Leuze (8). Comme secrétaire de Blaise patriarche de Grado, il demande dispense pour deux bénéfices incompatibles sa vie durant, et pour un troisième pendant 7 ans (9) (27 mai 1431). Il vivait encore en 1448, car une délibération du chapitre Saint-Pierre de Lille porte qu'une messe solennelle du Saint-Esprit sera célébrée à son intention « quamdiu vixerit in hu-

obligation de payer les annates donne Pierre le Pingre. *Gallia Christiana*, t. III, p. 359.

(1) *Ibid.*, n° 205 (24 novembre).

(2) R. L., 301, f. 38. Le bénéfice d'abord concédé à Jean de Grangia, chanoine de Nevers, avait été résigné par ce personnage.

(3) Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n° 350.

(4) Dupont, *op. cit.*, t. II, p. 93.

(5) R. L., 301, f. 68v.

(6) Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n° 522.

(7) R. L. 296, fol. 193.

(8) Dubrulle, *Les bénéficiers... d'Eugène IV*, nos 78, 79.

(9) *Repertorium Germanicum*, n° 1136.

manis ». Après sa mort un service annuel devait être célébré (1).

Michel Bernardi ne devait pas avoir une fortune moins brillante dans le diocèse de Tournai. Le 29 janvier il obtient, à 19 ans (2), une expectative à la collation de l'évêque et du chapitre (3). Chapelain à l'autel Sainte-Marie-Madeleine dans l'église Saint-Piat (4) et dans l'église Saint-Jacques de cette ville, il approuva plus tard dans cette dernière la fondation de la chapelle appelée le Dieu Piteulx (5). Devenu maître ès arts, il obtint également un canonicat et une prébende sacerdotale dans la cathédrale à la mort de Jean Derlecque (31 mars 1424) (6). Chanoine de Cambrai, il acquit la chapellenie d'*Arnould de Wamel* (7) à l'autel Saint-Michel dans l'église de Tirlemont (8). Il devint ensuite chapelain à l'autel N.-D. dans l'église Saint-Quentin de Tournai (9) et cède la cure de Blandain (10) moyennant une pension de 30 florins (11). Il succéda comme doyen du chapitre de Tournai à Guillaume Arnaldi (9 mai 1429) (12). Ainsi que l'indique son épitaphe conservée dans la chapelle Cotrel de la cathédrale, il était d'une famille noble de cette

(1) Hautcœur, *Documents liturgiques et nécrologiques*, p. 261. D'après la *Gallia* il mourut en 1430.

(2) (30 octobre 1423). Validation de son expectative. R. L., 236, f. 251.

(3) R. L., 208, f. 84 v.

(4) Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n° 55.

(5) Vos, *op. cit.*, t. I, p. 95.

(6) Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n° 95.

(7) Ou Voamel dit Grucker, successivement familier de Pierre d'Ailly et de Jean de Brogny.

(8) Brabant. — R. L., 240, f. 291.

(9) Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n° 157.

(10) Hainaut, *ibid.*, n. 212.

(11) *Ibid.*, n° 217.

(12) Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n° 451.

ville et portait d'après Bozières de gueules à l'épée d'argent, à la poignée d'or, mise en pal, la pointe basse accostée de 2 molettes d'or. Il mourut en 1418 (1).

Ces deux personnages ne sont pas les seuls favorisés. *Nicolas de Scot* ou de Score, du diocèse de Cambrai, mourut près de Sutri. Il était curé d'Ardres et possédait les autels Sainte-Croix à Hoogstraeten (2) et Saint-Adrien à Saint-Rombaut de Malines. Il fut remplacé dans ce dernier bénéfice par *Jean Gerardi Verkem*, autre familier du cardinal d'Ostie, déjà curé de Heerde au diocèse d'Utrecht et possesseur d'une expectative à la collation du chapitre Saint-Pierre de cette métropole (3).

Nicolas avait un frère, *Guillaume*, également familier de Jean de Brogny et qui fut chapelain dans l'église de Steenhuffel (4) à l'autel N.-D. dans l'église Saint-Pierre d'Anderlecht (5). Il remplaça Pierre de Turnhout, décédé *in curia* comme vicaire dans l'église de l'hôpital à Hérenthals (6), et posséda des expectatives à la collation des abbayes Saint-Sépulchre de Cambrai, et de Forest (7).

Honoré de Puitvillers, maître ès arts et en médecine, et *François de Nauco* occupent successivement l'église Saint-Martin au bourg d'Amiens. Pour obtenir cette cure, François abandonna l'expectative d'un bénéfice à la collation des évêques et chapitres de Genève et de Maurienne (8). Honoré avait dû renoncer à ce bénéfice parce qu'il ne s'é-

(1) Vos, *op. cit.*, t. I, p. 95.

(2) Province d'Anvers. — R. L., 240, f. 278 v.

(3) (29 décembre 1423). Heerde, province de Gueldre. — R. L., 240, f. 1 et 32.

(4) Brabant. — Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n° 73.

(5) Brabant. — R. L., 218, f. 212.

(6) Province d'Anvers. — R. L., 216, f. 90 v (8 août 1421).

(7) Brabant. — R. L., 223, f. 203.

(8) R. L., 240, f. 54 v (20 juin 1424).

tait pas fait ordonner dans le temps exigé (1). Il était de plus chanoine prébendé de Cambrai (2) et d'Amiens, possédait des chapellenies à Saint-Martin de Picquigny (3) et à Sainte-Brigitte près Corbie (4).

Hervé de Cornubia, qui avait remplacé Arnould Logier comme chanoine de Saint-Géry à Cambrai, était de plus curé de Saint-Pierre à Ploer chapelain à l'autel Sainte-Catherine dans la chapelle du Cateau Cambrésis (5) possédait l'expectative d'un bénéfice à la collation des évêques de Tréguier (6) et de Léon (7) lorsqu'il abandonna l'église de Ploer pour occuper celle de Ploigneu vacante par la mort de Jean Ade survenue *in curia* (7 août 1424) (8).

Pierre Fortis, autre familier du cardinal d'Ostie, avait obtenu un canonicat et une prébende vacants dans l'église de Thérrouanne par la résignation de Lobenxius Combas, nonobstant l'expectative d'un bénéfice à la collation des chapitres Saint-Amé de Douai et Saint-Piat de Seclin (9).

Déjà chanoine prébendé de Tournai, *Jean de Prato*, fils de prêtre, scripteur et abrégiateur des lettres apostoliques, est nommé, le 26 janvier 1418, chanoine de Saint-Pierre à Lille et de Saint-Piat à Seclin avec réserve des prébendes (10), et demande l'office d'écolâtre à Saint-Omer (11). A la mort de Jean Caillau il devint curé de Saint-Martin à Bou-

(1) R. L., 230, f. 228. Pour l'obtenir il doit lutter contre Jean de Templis (R. L., 227, f. 302).

(2) Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n° 64.

(3) Ar. Amiens.

(4) R. L., 218, f. 62 v.

(5) Nord, ar. Cambrai.

(6) Côtes-du-Nord, ar. Lannion.

(7) Saint-Pol de Léon. Finistère, ar. Morlaix.

(8) R. L., 240, f. 106 v.

(9) Nord, ar. Lille (11 mars 1422). — R. L., 228, f. 40.

(10) R. L., 199, f. 253 v.

(11) Suppliques, 125, f. 72.

logne (16 juillet 1421) (1). C'est probablement lui encore qui acquiert un canonicat et une prébende à N.-D. d'Anvers le 22 août 1422 et est chanoine de l'église Sainte-Getrude à Gertruydenberg au diocèse de Liège (2). Il mourut *in curia* avant le 27 août 1425, car à cette date son canonicat à Tournai est cédé à Nicolas Fraillon, secrétaire du roi de France (3). Sa prébende à Lille fut attribuée à Jean Hugonis (4).

Quant à la cure de Saint-Martin, elle passa à un autre familier du cardinal *Jean de Motta* dit *Hautcornu*, prêtre du diocèse de Cambrai, plus tard procureur de causes en cour romaine, qui abandonna alors une expectative à la collation de l'évêque et du chapitre d'Amiens et du chapitre Saint-Vulfrand d'Abbeville (5). En 1429, il devint curé de Lemberge (6), en remplacement de Thomas Hudwit dit Multoris à qui il dut payer une pension (7).

Enfin, Frédéric de Arnheim était chapelain à Châlons, depuis Jean XXIII (8).

JORDAN, CARDINAL D'ALBANO, est représenté par *Marc Brauwere*, d'abord familier de PIERRE FERDINANDI DE FRIGIDIS. A la demande de ce dernier et bien qu'il fût le fils illégitime d'un prêtre, il avait obtenu de posséder quatre bénéfices outre une chapellenie à l'autel Saint-Pierre dans l'église d'Esquelbecq (30 décembre 1417) (9). Avec l'appui

(1) Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n° 69.

(2) Province de Liège. — R. L., 225, f. 194.

(3) Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n° 133.

(4) *Ibid.*, n° 142.

(5) R. L., 241, f. 103 v.

(6) Flandre orientale.

(7) R. L., 286, f. 147.

(8) R. L. 146, fol. 55.

(9) Nord, ar. Dunkerque (30 décembre 1417). — R. L., 191, f. 142.

du second, il obtint un canonicat et une prébende à Sainte-Walburge de Furnes qu'il réclamait en vertu d'expectatives et qui étaient revendiqués par Jean Quermont, clerc du diocèse de Tournai (1). Le cardinal réclama également pour lui la prévôté de cette église (2).

Jean Doulhon ou *Fabri* est aussi le chapelain de Jordan. Il fut chanoine prébendé de Sainte-Walburge à Furnes (3), de Nevers, de N.-D. à Huy (4), curé de Saint-André de Bantot (5). Devenu scripteur de la pénitencerie et en récompense de ses douze ans de service à la curie, il obtint à Rouen un canonicat et une prébende vacants par la mort de Jacques de Fovea, scripteur et abrégiateur des lettres apostoliques, mais ne put conserver qu'un canonicat et une prébende à Arras (6).

Enfin, *Jean Ademare* maître en théologie, scripteur et familier du Pape, était curé de Lichtervelde (7), chanoine prébendé à Chartres, Noyon, Autun, Saint-Omer de Saint-Omer, chapelain à l'autel N.-D. dans l'église de Flobecq (8) (valeur : 360 l. p. 1), chanoine avec réserve de la prébende à Liège et à Tournai. Il dut renoncer à sa cure et à son office de scripteur, quand il fut nommé curé de Saint-Nicolas-des-Champs à Paris (27 décembre 1419) (9).

Pierre Salomonis, familier de FRANÇOIS LANDUS, cardinal de Sainte-Croix de Jérusalem et camérier du sacré collège,

(1) R. L., 227, f. 77 v. — Le bénéfice était vacant par la mort de Thomas Flamingi.

(2) Suppliques, 125, f. 257.

(3) Flandre orientale.

(4) Province de Liège.

(5) (18 août 1422). — R. L., 228, f. 173 v.

(6) (21 août 1429). — R. L., 287, f. 63 v.

(7) Flandre occidentale.

(8) Hainaut.

(9) R. L., 200, f. 244.

est chanoine prébendé de Châlons et curé de Harancourt (1), lorsqu'il occupe la prébende laissée libre dans la cathédrale de Toul par Garin de Vodio dit de Firminet (2). Resté secrétaire du vice-chancelier, sous Eugène IV, il remplaça Jean Viviani comme chanoine de Besançon et de Saint-Pierre à Lille (26 septembre 1436) (3).

Un secrétaire de François, *Guillaume de Broushorn* dit *de Middelhere*, obtient le 3 mars 1418, un canonicat et une prébende dans l'église N.-D. d'Utrecht, vacants par la mort de Jean Tricht de Doseborch. Il possède déjà l'autel Saint-Jacques et Nicolas dans l'église de Kemmel (4), les églises de Bouchout (5), pour laquelle il est en procès, et de Sauzet, un canonicat avec réserve de la prébende à N.-D. de Tongres (6). Il résigne alors l'église de Sauzet (7).

Enfin, Jean Dore, son chapelain, obtient, malgré son illégitimité, une chapelle à l'autel Saint-Jacques de Tournai (8) et l'église de Binche (9).

ALAMAN ADIMARIUS, cardinal du titre de Saint-Eusèbe, fait obtenir à *Guillaume Veron*, prêtre, l'église de Dohem (10) laissée vacante par la mort d'un autre de ses familiers. (4 juillet 1422) (11). Il avait lui-même été nommé prieur de Saint-Georges d'Hesdin par Jean XXIII (12), puis de Saint-

(1) Meurthe-et-Moselle.

(2) (8 décembre 1422). — R. L., 227, f. 170.

(3) Archives d'état, annates 1436-1438, f. 23 v.

(4) Flandre occidentale.

(5) Province d'Anvers.

(6) Limbourg.

(7) R. L., 188, f. 165.

(8) Suppliques, 125, f. 248.

(9) R. L., 240, f. 80 v°.

(10) Ar. Saint-Omer.

(11) R. L., 223, f. 249.

(12) R. L., 151, f. 52.

Pierre d'Abbeville, de Saint-Arnould de Crespy et obtint à ce sujet de Martin V des lettres conservatoires adressées à l'évêque de Paris, à l'abbé de Saint-Bertin à Saint-Omer, au doyen de Saint-Agricole d'Avignon (1).

Jean Benedicti de Nursia, clerc du diocèse de Spolète, était familier d'ANTOINE du titre de Saint-Marcel. Moyennant une pension de 20 florins, il résigna en mars 1429, des chapellenies aux autels *Missæ Animarum* à N.-D. d'Anvers et Sainte-Catherine dans la chapelle de Veerdegheer à Beverne (2). Il mourut à Anagni en 1429 (3).

Jean de Grolea, neveu d'ANTOINE DE CHALLANT, est, malgré son jeune âge, chanoine prébendé de Cambrai, chanoine avec réserve de la prébende à Paris et à Chartres. Il obtient, le 24 juin 1418, à Lyon, le canoniat et l'office de cœltre laissés vacants par la nomination de Louis Alamand au siège de Maguelonne (4).

L'un de ses familiers *Jean Gervasii* bachelier en décrets fut également familier du Pape et scripteur des lettres apostoliques. Outre la cure d'Ymerey (5) il occupa à Reims la vingt-cinquième prébende de 1413 à 1436 (6).

Deux autres familiers de ce cardinal sont aussi signalés. *Corneille Wilhelmi*, clerc du diocèse de Liège, obtient une expectative à la collation du chapitre N.-D. d'Anvers (7). *Jean Guedon*, qui possède le patronat dit de Tuscie à Reims, a

(1) R. L., 217, fol. 17.

(2) R. L., 286, f. 141.

(3) R. L., 294, f. 7.

(4) R. L., 196, f. 240 v.

(5) Ar. Chartres.

(6) Jadart, *op. cit.*, 332.

(7) R. V., 357, f. 146 v.

une expectative à la collation de l'archevêque et du chapitre de cette ville (1). Il devint plus tard familier du Pape.

LOUIS DE FLISCO a une pension de 80 florins sur le le prieuré de Saint-Saulve près Valenciennes (2). Son familier, *Baudouin Wonsin*, bachelier ès arts, est chapelain à l'autel Saint-Barthélemy dans l'église N.-D. de Messines (3) et résigne ce bénéfice pour occuper dans cette collégiale la prébende laissée libre par la mort de Paul Pellificis (4). Il était déjà curé de Kemmel et avait obtenu cette cure en échangeant avec Jean Caneel l'église de Zuyenkerke (5). Il mourut avant le 14 novembre 1423 (6).

Jacques de Beaufort, prêtre du diocèse de Cambrai, maître ès arts, est familier de JEAN MARTINI MURILLO et plus tard de Martin V. Il obtient le 28 janvier 1418 un canonicat à Saint-Hermès de Renaix (7) avec réserve d'une prébende et d'un bénéfice à la collation de l'évêque et du chapitre de Cambrai (8). Pour obtenir cette prébende devenue vacante par la mort de Henri de Renghersvliete, il eut à lutter contre Jean de Buillemont, Guillaume Payen, et n'en eut la tranquille disposition que le 15 juin 1422 (9). Il devient ensuite chanoine de Saint-Germain à Mons à la mort de Jean de Leguste (13 juin 1429). Il est curé de

(1) R. L., 198, f. 123.

(2) Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n° 6.

(3) Flandre occidentale.

(4) R. L., 188, f. 80.

(5) (Flandre occidentale). Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n° 180 et R. L., 201, f. 172.

(6) *Ibid.*, n° 113.

(7) Flandre orientale.

(8) R. L., 199, f. 56.

(9) R. L., 220, f. 227.

Meygem (1), chapelain aux autels Sainte-Marie-Madeleine à Sainte-Waudru de Mons, Saint-Jacques à Sainte-Aldegonde de Maubeuge (2), N.-D. de Frasnès (3), chanoine prébendé à N.-D. de Huy, chanoine avec réserve de la prébende à Saint-Piat de Seclin (4), lorsqu'il obtient l'église de Leers devenue vacante par le transfert de Gérard Mugnet à la cure de Saint-Jacques à Valenciennes (5).

LUCIDUS DE COMITIBUS est mieux représenté que les précédents dans la distribution des bénéfices. Il touche lui-même une pension de 30 florins sur les paroisses de Beersse et Vosselaer (6). Son neveu *Jacques de Sangro* devint chanoine prébendé de Saint-Sauveur d'Harlebeke à la mort d'Adinolf de comte (7) qui, lui aussi, avait des attaches avec la curie (8).

Ses familiers sont *Werric Jonghe*, *Lucas Combetnas*, *Gilles de Berlaer*, *Pierre Militis* et *Henri Ticeschelle*. Le premier était chapelain dans l'église de Hal (9) conférée à Jean Tsackho le 29 août 1418 par suite de la mort de Werric (10), le second était vicaire à l'église Saint-Sauveur d'Harlebeke et chapelain dans l'église Saint-Nicolas de Gand. Gilles de Berlaer lui succéda dans son vicariat nonobstant l'église Saint-Pierre de Wallaincourt (11), un canonicat et une pré-

(1) Flandre orientale.

(2) Nord, ar. Avesnes.

(3) Hainaut.

(4) R. L., 287, f. 38.

(5) Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n° 496.

(6) Suppliques, 217, f. 55.

(7) R. L., 228, f. 132 v.

(8) Son père est envoyé comme ambassadeur par le Pape. Archives d'état, *Liber officialium*, t. I, f. 46.

(9) Brabant.

(10) R. L., 200, f. 119.

(11) Nord, ar. Cambrai.

bende dans l'église N.-D. du même lieu, une chapellenie à l'autel des Saints-Martin-et-Nicolas dans l'église de Mel-den (1).

Henri Tweschelle remplaça Lucas comme chapelain à Gand, il était également curé à Monghidoro (2), chanoine avec expectative d'une prébende à Saint-Pierre de Cassel (3). Il devint ensuite familier de THOMAS DE BRANCATIIS et obtint en cette qualité l'office de cōûtre à N.-D. de Bruges (4).

Pierre Militis, qui fut chanoine à Saint-Donatien de Bruges, mourut avant le 17 février 1430 (5).

Nicolas de Hees, clerc du diocèse de Laon, était familier de RAYNALD DE BRANCHATIIS (6), mais, malgré son origine, il ne semble pas avoir occupé de bénéfices dans cette province. Par contre *Pierre Nicolai de Branchatiis*, docteur en décrets, qui appartenait à cette famille, outre divers bénéfices dans les diocèses du midi, notamment un canonicat et une prébende à Aix, était archidiaque de Reims (7), chanoine à Rouen et à Autun et dut abandonner l'archidiaconé de cette dernière église.

Un familier de Pierre, Désiré Guarnerii, était chanoine prébendé de Vancouleurs (8), chapelain à Saint-Nicolas de

(1) Flandre orientale. — R. L., 193, f. 83 v.

(2) Province de Bologne.

(3) R. L., 193, f. 167 v.

(4) R. L., 214, f. 159.

(5) R. L., 296, f. 311 v.

(6) Le P. Eubel (*Hierarchia catholica Medii aevi*, 1898, in 4°), donne la bulle de nomination de Jean comme datée du 16 juin 1421; celle concernant Nicolas de Hees, attribuant à Raynald le titre de Saint-Vit, est du 17 mai (R. L., 216, f. 177 v.).

(7) R. L., 227, f. 76 v et 207, f. 106. — Il obtint de visiter son archidiaconé par procureur le 30 septembre 1423 (R. L., 233, f. 213 v.).

(8) Meuse, ar. Commercy.

Bussy le Château (1), à Saint-Martin près Aire (2) possédait l'expectative d'un bénéfice à la collation de l'évêque et du chapitre de Châlons et de l'abbaye Saint-Pierre au mont (3).

Henri Host dit Vos, familier de Raynald, obtient une expectation à la collation du chapitre de Théroüanne et de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer (4).

Jean Sauvini, camérier d'AMÉDÉE DE SALUCES, succéda à *Pierre Roquini*, autre familier du cardinal, comme curé de Saint-Michel à Roims (16 août 1418). Il était chanoine prébendé de Sainte-Glossende au diocèse de Metz, chapelain aux autels Saint-Martin et Hubert à Andenne (5), Saint-Esprit à Grandvillers (6), Saint-Nicolas à Reims, patron dans l'église Saint-Clément à Saint-Clément, chanoine avec réserve des prébendes dans la cathédrale et à N.-D. de la Ronde de Metz. Il dut résigner ses chapellenies à Grandvillers et à Reims (7).

Un autre familier d'Amédée, *Philippe Parentis*, fut chapelain, puis chanoine prébendé à Saint-Piat de Seclin, et à Cambrai (8). Il mourut avant le 7 février 1430 (9).

BALDASSAR COSSA devenu, après sa renonciation, évêque de Tusculum, touchait 2000 l. p. t. dans la province grâce à l'archidiaconé de Reims qu'il acquit à la mort d'Amédée

(1) Marne, ar. Châlons-sur-Marne.

(2) Pas-de-Calais, ar. Saint-Omer.

(3) R. L., 240, f. 239.

(4) Suppliques, 217, f. 221.

(5) Province de Namur.

(6) Vosges, ar. Epinal.

(7) R. L., 193, f. 272 v.

(8) Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n^{os} 214, 502, 555.

(9) R. L., 296, f. 262 v.

de Saluces, et au prieuré de Saint-Leu d'Esserent (1) (7 juillet 1419). Le 23 du même mois il fut autorisé à visiter par procureur son archidiaconé et à percevoir cependant les sommes dûes pour le droit de visite (2).

Cet archidiaconé de Reims déjà tenu par deux cardinaux échut encore à ARDICINUS DE LA PORTA, un Navarrais, cardinal de Saint-Cosme et Damien, malgré les difficultés soulevées par Réginald Cossel (8 mars 1426). Son procureur prit possession d'une prébende dans la métropole le 30 mai 1428 et il occupa ce canonikat jusqu'en 1434 (3). Nommé prier de Beaurain le 26 septembre 1423 (4), il résigna ce bénéfice le 23 mars 1430, moyennant une pension de 225 florins (5). Entre temps, il était devenu chanoine prébendé à N.-D. d'Anvers (6) et fut reçu le 12 novembre 1427 comme chanoine et archidiaacre de Hainaut à Liège (7).

Ses familiers *Henri Tsermertens*, mort à Anagni (8), et *Pierre Streckaert* se succèdent comme curés de N.-D. à Malines. Le second possède également une expectative à la collation des abbayes de Lobbes (9) et de Saint-Aubert à Cambrai (10). Henri qui avait obtenu sa cure du chapitre

(1) R. L., 204, f. 19 et 20 v.

(2) R. L., 204, f. 46.

(3) Jadart, *op. cit.*, dit 1435. Ardicinus mourut le 9 avril 1434, d'après Eubel. De Theux, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège* (Bruxelles, 4 vol. in 4°) donne les deux dates, t. II, p. 204.

(4) Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n° 320.

(5) *Ibid.*, n° 526, 527.

(6) *Ibid.*, n° 557.

(7) De Theux, *op. cit.*, t. II, p. 204.

(8) Italie moyenne.

(9) Hainaut.

(10) R. L., 285, f. 20 v.

Saint-Rombaut (1) fut également chanoine prébendé d'Anvers (2).

BRANDE DE CASTELLIONE, du Milanais, titulaire du titre de Saint-Clément, puis de Porto, reçut le prieuré clunisien de Saint-Pierre d'Abbeville (v. 600 florins) que possédait ALAMAN du titre de Saint-Eusèbe (3). Chanoine de Liège où il occupait le prévôté d'Eyken, il eut à y défendre ses biens (4) et vint probablement dans cette ville pour prêcher la croisade contre les Hussites (5).

Comme patriarche de Constantinople, JEAN DE ROCHE-
TAILLÉE avait été souvent obligé d'intervenir dans ces régions et n'avait pas oublié ses familiers.

Jean Aloyel, bachelier en droit civil et en droit canonique, abrégiateur des lettres apostoliques, avait obtenu l'église du Crotoy (6), nonobstant une chapellenie à l'église Saint-Jean d'Abbeville, des canonicats et prébendes à Amiens, l'office de préchantre à Arras (valeur totale 200 l. p. t.) (7), avec l'expectative d'un bénéfice à la collation de l'évêque et du chapitre de cette ville, mais avait dû renoncer à l'office de préchantre (8). Il n'y perdit rien d'ailleurs, car il devint plus tard doyen du chapitre (9) après avoir lutté contre Jean Danequin (10).

(1) R. L., 235, f. 287.

(2) *Ibid.*, f. 110.

(3) En octobre 1422. — R. L., 221, f. 185 v.

(4) R. L., 289, f. 268.

(5) De Theux, *op. cit.*, p. 190.

(6) Somme, ar. Abbeville.

(7) Il avait obtenu ces bénéfices sous Jean XXIII. (R. L., 152, f. 169).

(8) R. L., 201, f. 260 v.

(9) Dubrulle, *Les bénéficiers d'Eugène IV*, n. 385.

(10) Il occupa ce poste jusqu'en 1441. *Gallia Christiana*, t. III, p. 366.

Un autre familier, *Jean Soygrant*, était devenu chapelain à Saint-Pierre de Douai tout en restant chapelain à Amiens et à Hangart (1).

Devenu cardinal du titre de Saint-Laurent in Lucina, Jean de Rochetaillée obtint le prieuré d'Haspres vacant par la mort de Drocon dit André du Château (2) et qui avait été d'abord conféré à son trésorier *Robert de Sanna*, doyen de Lisieux (3). Il possédait d'ailleurs d'autres bénéfices dans la province, car une bulle non datée promet à l'évêque de Thérouanne de ratifier les échanges qu'il pourra faire avec le cardinal (4).

Son parent *Etienne de Rochetaillée* devint chanoine prébendé à Saint-Omer de Saint-Omer (5), et son familier *Nicolas Falentini* curé de l'église Saint-Firmin de Castillon (6).

Son camérier, *André Anglici*, remplaça *Thomas de Roberticampo*, autre familier, dans la quarante-neuvième prébende du chapitre de Reims (7). Ce dernier avait été mis en possession de ce bénéfice le 23 avril 1418 en vertu d'un arrêt du parlement (8).

Nicolas Carlier et *Jacques de Wale*, tous deux familiers de PIERRE DE SAINT-ANGE, se succèdent dans la prébende

(1) Ar. Montdidier. — R. L., 206, f. 252.

(2) Nord, ar. Valenciennes. — R. L., 289, f. 271 v.

(3) Dubrulle, *Les bénéficiers*, etc., n° 348.

(4) Armarium 39, 6, f. 140.

(5) Il mourut avant le 5 mars 1439. Archives d'état, Annates 1438-1442, f. 172 v.

(6) R. L., 285, f. 160.

(7) R. L., 287, f. 7.

(8) Le document publié par Jadart est fautif en attribuant cette prébende à Thomas jusqu'en 1432. La bulle l'accordant pour cause de décès est du 30 mai 1429.

laissée libre à Saint-Hermès de Renaix par la mort de Geoffroy Malipiperis. Nicolas mourut à Valmontone (1). Jacques était de plus bénéficiaire dans l'église Saint-Omer à Saint-Omer, chanoine avec expectative des prébendes à Saint-Pierre de Cassel et Saint-Pierre d'Aire (2). Il mourut en 1424 (3).

Son secrétaire au concile de Bâle, *Jean de Saint-Genet*, occupait à Reims la quarantième prébende de 1421 à 1466 (4).

JACQUES du titre de Saint-Eustache (5) a pour familier *Jean du Tardoir* qui fut curé de Saint-Jacques de cousture à Reims, où il succédait à Arnould de Capellis décédé à la cour romaine; chanoine avec réserve des prébendes à Reims et à Châlons, bénéficiaire dans les églises Saint-Gilles et Jacques de Linzanico (6) et N.-D. de Brisino (7). Il occupa la cinquante-deuxième prébende du chapitre de Reims de 1425 à 1439 (8).

Paschase de Scoendenberle, familier de PIERRE MOROSINI, était chapelain à Saint-Sauveur d'Harlebeke, il mourut avant le mois de novembre 1429 (9).

C'est probablement du même cardinal qu'était familier *Thomas de Ramillies*, chanoine prébendé de Cambrai (10).

(1) Près de Segni (Italie centrale).

(2) R. L., 220, f. 212 v.

(3) *Het Capitel van Sint Hermes Binnen Ronse* (Renaix, 1892, in 8°), p. 132.

(4) Jadart, *op. cit.*, p. 333.

(5) La bulle donne Alphonse.

(6) Province de Côme.

(7) Province de Novare.

(8) Jadart, *op. cit.*

(9) R. L., 285, f. 90.

(10) R. L., 192, f. 193. La bulle porte PIERRE du titre de Santa Maria in via lata, Pierre de Vernhio qui portait ce titre était mort en 1408.

SIMON DE CRAMAUD, ancien archevêque de Reims, devenu cardinal du titre de Saint-Laurent in Lucina, avait fait nommer son familier *Jean Morelli* comme chanoine de cette ville (1) mais ce nom n'est pas indiqué par Jadart. Il était de naissance illégitime et avait occupé auparavant des chapellenies dans les églises de Sainte-Olle près Cambrai puis d'Hermies (2).

Jean Hugonis, fils d'un prêtre et du diocèse de Liège (3), avait été camérier de PIERRE GERARDI et scripteur des lettres de la pénitencerie; outre les bénéfices que nous avons déjà signalé, il avait été nommé chanoine de Saint-Pierre à Aire par Jean XXIII (4).

Lobenxius Combas, que nous avons également rencontré plusieurs fois et que nous retrouverons plus loin, était du diocèse de Rodez et avait été secrétaire de GUI DE MALOSICCO (5).

(A suivre)

HENRY DUBRULLE

Docteur ès lettres.

(1) Suppliques, 217, f. 268.

(2) R. L., 205, f. 66 v.

(3) Suppliques, 125, f. 141 v.

(4) R. L., 152, f. 104.

(5) R. L., 153, f. 195.

UN TREMBLEMENT DE TERRE EN CALABRE

· AU XVII^{ème} SIÈCLE

Le tremblement de terre qui affligea la Calabre en 1638, n'a pas causé moins de désastres que celui qui en ces derniers temps a ramené l'attention sur cette malheureuse contrée. Cosenza, Nicastro, Catanzaro, Paola, Pizzo et ces autres petites villes si coquettement établies sur les côtes du gracieux golfe de Santa Eufemia, furent détruites de fond en comble au XVII^{ème} siècle comme elles l'ont été en septembre 1905. Les sourds grondements du Stromboli avaient alors, comme aujourd'hui, annoncé la catastrophe. De Tropea on avait vu d'épais nuages de fumée sortir de l'immense cratère. Sous un ciel demeuré serein, la mer avait été violemment agitée et des vagues énormes s'y étaient dressées gigantesques pour s'effondrer dans les abîmes avec un fracas formidable. La première secousse se produisit le samedi 27 mars : elle fut terrible. En quelques instants des villes entières furent ruinées ; Sainte-Eufémie disparut et quand fut dissipé le nuage de poussière qui s'éleva au dessus de son emplacement, l'on n'aperçut plus, dit le Père Athanase Kircher (1), qu'une vaste étendue couverte par des eaux fé-

(1) Le père Athanase Kircher revenait à ce moment d'un voyage d'exploration en Sicile ; il quittait la Sicile le 27 mars, et atteignait le même jour la côte calabraise. Observateur très consciencieux et très informé, il a noté avec soin les divers phénomènes dont il fut le témoin ; il a plus tard décrit le tremblement de terre dans la préface de son grand ouvrage *Mundus subterraneus* (Amsterdam, 1664).

tides (1). Finissant de décrire les phénomènes divers qui marquèrent cette journée, le célèbre jésuite rend en ces quelques lignes l'impression d'horreur qu'il éprouva en contemplant ces ruines amoncelées. *Nos itineri insistentes Nicastrum, Amanteam, Paulam, Beluederium transeuntes, nil aliud ad 200 millia passuum nisi cadauera urbium, castellorum, strages horrendas reperimus, hominibus per apertos campos palantibus et prae timore uelut exarescentibus; ultimi iudicii diem iamiam imminere dixisses* (2).

Un document que nous avons retrouvé aux Archives Vaticanes, dans les papiers du cardinal Ceva, nous permet de nous rendre un compte exact de l'étendue du désastre. C'est un rapport sur le tremblement de terre adressé de Naples au cardinal François Barberini par Don Paolino Bianchi: il est fait de diverses relations envoyées de Cosenza. On y voit que les villes situées à l'intérieur des terres, dans la vallée du Crati, Cosenza, Montalto, Bisignano, ont été atteintes comme celles qui se trouvaient sur la côte: Paola, Fiumefreddo, Belmonte, Amantea, Sant'Eufemia. A Nicastro l'évêque n'échappa à la mort que par une circonstance toute fortuite: il avait dîné hors de la ville en la compagnie du prédicateur venu pour préparer le peuple aux fêtes de Pâques. On était, en effet, à la veille du dimanche des Rameaux. Le tremblement de terre s'étendit jusqu'à Messine: il renversa la cathédrale alors que le peuple y était réuni pour écouter le sermon d'un Frère Prêcheur.

(1) *Ingente nebula paulo ante memoratum oppidum circumdatum uidissemus, ter sane post meridiem hora praesertim caelo sereno mira et insolita nobis uidebatur, dissipata vero paulatim nebula, oppidum quaesiuimus, sed non inuenimus, mirum dictu, lacu putidissimo in eius locum enato. (Mundus subterraneus, Préface, chap. 2).*

(2) Ibid.

D'autres tremblements de terre devaient suivre. Le 17 avril Mgr Herrera, nonce du pape à Naples, avise le cardinal François Barberini que les commotions continuent. Le peuple vit à la campagne, épouvanté (1). Une secousse qui paraît aussi violente que la première, renverse, le 8 juin, Catanzaro. La côte orientale est atteinte, de Rossano à Catanzaro; dans le même temps Cosenza et la vallée du Crati sont de nouveau ébranlées. Des lettres du nonce que nous avons trouvées dans la Nonciature de Naples, nous donnent quelques détails sur ces derniers tremblements de terre (2).

Il aurait été intéressant de fournir des indications sur les secours accordés par la Pape à ces régions désolées. Certainement le cardinal neveu François Barberini, agissant au nom d'Urbain VIII, s'est intéressé à ces malheureuses populations. Nous voyons par des lettres du nonce de Naples qu'il a ordonné d'envoyer des religieux visiter la Calabre (3). Trois pères capucins ont été choisis tout d'abord, un quatrième a dû leur être ensuite adjoint. Mais en dépit de nos recherches nous n'avons pu trouver ni aux Archives ni à la bibliothèque Barberini les lettres de François Barberini. Aussi devons-nous nous contenter de la publication des quelques lettres de Mgr Herrera.

A. LEMAN.

(1) Cf. n. II.

(2) Cf. n. VI et VII.

(3) Cf. n. III, IV, V.

DOCUMENTS

I.

Lettre de Don Paolino Bianchi au cardinal François Barberini (3 avril 1638).

Eminentissimo e Reverendissimo Signore
Padrone mio colendissimo.

Dell'accidenti e terremoti grandi occorsi alli 27 passato a 21 hore, incirca in tutte due le Calabrie, mi è parso di parteciparne Vostra Eminenza, benchè quasi la medesima relatione questa mattina l'abbia data a Monsignor Nuntio. Ad ogni modo com'è cosa di tanta commiseratione, ho voluto ancora io pigliare ardire di mandarla à dirittura alla Sua Eminenza. Segue la relatione mandata da Cosenza.

Questi due rigghi per dirli che tutti li casali di Cosenza et terre convicine, per quanto se poss'haver nuova sin'adesso, se nè sono cascati, che non se potranno più agiu[s]tare, e quasi tutti morti.

Mont'Alto, Bisignano, Cerisano, Reata, Castelfranco, Dommarico, Santo Lucito, Campana tutto a terra. Tessano tutti li Casali di sopra. Antonio Moccia, Governatore di Scigliano, de tutte le sue persone si è salvato solamente lui et se ni è venuto à piedi da detto luogo mezzo morto.

Quà questa notte habbiamo dormito tutti in campagna, così faremo questa notte, che viene, e se la posta non parte avvisaremo più a lungo. Quà in Cosenza ne sono morti assai et in particolare, Don Bernardo Dungo, ch'ancora se ha da scavare sotto le pietre, e tutti stanno di fuori. Le scuole pie sono tutte abissate con quantità di scolari piccioli; et il numero delle case cascate non se può dire in Cosenza, ma in particolare li Cappuccini et Cappuccinille, il Palazzo dell'audienza dove se teneva il tribunale e tutti li Campanili. Una montagna sopra paradiso se vi è cascata

la metà. Santo Vito non si conosce dove era stato edificato et vi è restata morta la moglie del Telese con due figli et tre zitelle, et quanto più se sta più nuove vengono. Santo Lucito è andato tutto a terra, e dopo il terremoto delli 27 così grande ne sono stati altri 14 o 15 in ogn'ora uno.

Da un marinaio si è havuta nuova che sia cascata mezza la Città dell'Amantea. Tutto Castiglione, Nucera, Nicastro, Santa Eufemia, il Castello di Belmonte et l'altro di Fiumefreddo. Il Campanile della Città di Paola dove stava l'horologio, et ancora alcune altre case nella Scalea, questa è la relatione venuta all'imprescia da Cosenza. Segue quel tanto intesosi de più. Con certi marinari gionti di Lipari portano come ancora nella Città di Messina haveva il terremoto fatto cascare la chiesa Archiepiscopale dove predicava in quell'istanti dopo pranzo un Padre Domenicano, et cese trovò gran parte della natione Lucchese. De più nella medesima Città è sprofondata la Chiesa di San Giovanni Priorato della religione di Malta.

De più se ha avviso pure con marinari ch'in Castiglione era restato morto quel Prencipe, e la Prencipessa pure quasi morta.

Intendo poi io come monsignor poverello Vescovo di Nicastro scampò la morte per essere andato fuori della città a pranzo col Predicatore che perciò tutto pavoroso se ne veniva per questa volta.

Vi è poi un'altra nota di terre ch'hanno patite, data a questo Vice Rè che pure n'includo Copia a Sua Eminenza.

Rogliano con tutti li suoi casali quà stava la casa di povero Monsignore Ricciullo cioè Cognato con quattro nepotini.

Santa Eufemia.

Nicastro tutto et vi è morto il Prencipe di santo Mango dentro.

San Biaggio tutto.

Martirano tutto.

Autilia tutto.

Belsito tutto.

Castiglione tutto.
 Feroletto tutto.
 Monte santo tutto.
 Monte soro tutto.
 La metà di Cosenza con suoi casali.
 Catanzaro poco con suoi casali.
 Nucera parte.
 Felogati la metà.
 Briatico poco.
 Maida poco.
 l'Amantea parte.
 Santo Lucito, il Castello.
 Scigliano parte.
 Pietramala una parte.
 Ajello parte.
 Macerato tutto.
 Piscopio parte et Santo Honofrio tutto.

Quest'ultima nota non è tenuta per troppo vera; però di mano in mano se chiareranno meglio le cose. In quel medesimo tempo a 21 hore delli 27 che fu Sabato quà fu sentito il terremoto da me, et ancora da altri ma durò poco et fu anco piacevole. Nostro Signore ce ne liberi, et fo humilissima riverenza a Vostra Eminenza con pregarli continua prosperità.

Napoli, li 3 d'aprile 1638.

Di Vostra Eminenza Reverendissima
 Humilissimo e devotissimo Servitore

D. Paolino Bianchi.

(Arch. Vat., *Miscellanea*, Arm. III, t. 32, f. 316).

II.

Avvisi di Napoli (17 avril 1638).

In Calabria continua il terramoto e benchè più leggiero reca con tuttociò spavento a quei popoli, i quali continuano a stare in campagna. La partenza del Presidente Caracciuolo

e del consigliere Capecelatro per quella volta si crede che si differisca sin tanto che si sia avviso certo che va cessato il terramoto, scrivendosi di là che il danno di fiscali, solo importarà l'anno per molto tempo $\frac{m}{120}$ scudi.

(Arch. Vatic., Nunz., Napoli, t. 33).

III.

Lettre de Mgr Herrera, nonce à Naples, au cardinal François Barberini (1^{er} mai 1638).

Havendo visto dell'humanissima di Vostra Eminenza, delli 24 del caduto, e da quella della Sacra Congregatione quando Nostro Signore habbi benignamente compatito le calamità di Calabria, cagionate dal terramoto, e il rimedio spirituale, che l'immensa sua pietà intende di porgermi, ho subito parlato al Padre Provinciale de Capuccini, e richiesto a darmi due Religiosi de più esemplari e prudenti della sua religione da poter mandare in quella provincia a visitare i luoghi che hanno patito, e se bene ha mostrato qualche resistenza, tuttavia havendogli insinuato il senso che ha Vostra Eminenza, che questa visita sii fatta da loro, e condesceso a concederli. Procuraro che partino quanto prima ben istruitti di quanto havranno da operare, acciò resti intieramente adempita la santa mente di Nostro Signore e di Vostra Eminenza a cui darò distinto raguaglio di quanto anderanno operando. Et a Vostra Eminenza humillissamente m'inchino. Di Napoli 1 Maggio 1638.

(Arch. Vatic., Nunz., Napoli, t. 33).

IV.

Lettre de Mgr Herrera, nonce à Naples, au cardinal François Barberini (11 mai 1638).

Partiranno questa sera, o dimattina alla volta di Calabria il Padre fra Hipolito da Toscanella per Cosenza, il Padre fra Basilio da Napoli per Nicastro, et il Padre fra

Gioseppe da Gifuni per Martirano, Capuccini, che mi sono stati dati dal Padre Provinciale di qui per li più sufficienti che habbia per far quella visita. Hò data loro instruttione distinta di quello dovranno fare, e scritto a Vescovi in loro raccomandationi et a commissarii accioche li provedino di quanto farà loro bisogno, come hò fatto io di quà, dovendo cavar tutto dalle pene senza toccar danaro alcuno della Camera. Et a Vostra Eminenza humilissimamente m'inclino.

Da Napoli, 11 Maggio 1638.

(Arch. Vatic., Nunz., Napoli, t. 33).

V.

Lettre de Mgr Herrera, nonce à Naples, au cardinal François Barberini (15 mai 1638).

Quando mi è giunto l'ordine di V. Em.^a delli 8 di far elettione anche di qualche altro Religioso per la visita di Calabria, erano già partiti per quella volta li tre Capuccini, onde potrò supplire con incaricar a qualch'uno di differente Religione, che si trovi colà a dar distinta relatione degl'istessi particolari che si sono imposti a Padri Capuccini; ne mi moverò ad inviarne di quà altri, se non ricevo novo ordine di Vostra Eminenza. Et humilmente a Vostra Eminenza, m'inclino.

Da Napoli 15 maggio 1638.

(Arch. Vatic., Nunz., Napoli, t. 33).

VI.

Lettre de Mgr Herrera, nonce à Naples, au cardinal François Barberini (15 juin 1638).

Con persona venuta in diligenza da Calabria, si è saputo che le nove scosse del terramoto han finito di gettar a terra in Catanzaro la Chiesa col Palazzo Vescovale, quello della Regia Audienza, con più di due terzi della Città,

come fu alle 15 hore la ruina, et havea prima dato segno la terra del danno imminente; non seguì mortalità grande perche si ritirorono le genti al scoperto, solo alcune poche donne e figlioli restorno oppressi: egual danno hanno anco ricevute le città di Cotrone e di S.^{ta} Severina, essendosi anco Rossano risentito insieme con gl'altri luoghi, che patirono la prima volta, che è quanto si è saputo fin hora. Et a Vostra Eminenza, humilmente m'inclino.

Napoli 15 Giugno 1638.

(Arch. Vatic., Nunz., Napoli, t. 33).

VII.

Lettre de Mgr Herrera nonce à Naples, au cardinal François Barberini (19 juin 1638).

Il danno causato dal terramoto in Calabria il giorno 27 di marzo, e stato d'ordine di Sua Eccellenza messo in chiaro con particolar distinctione, come resterà Vostra Eminenza servita vedere dall'acclusa nota, che mando, la quale credo sarà bastante per riscontrare con la relatione inviata dal Padre fra Basilio da Napoli Capuccino, e quando V. Em.^a la desideri più distinta in qualche particolare che scrivo l'istesso Padre, la supplico humilmente ad accennarmelo acciò incontri l'obedienza adeguata de suoi comandi. Dall'altro terramoto, che replicò alli otto del Corrente verso il far del giorno, si sente restino tocche le città di Catanzaro, Cosenza, e Casali, Cutri et Cutroni e Bisignano con ruine di case, e morte di poche, perchè stavano prevenuti dalle strage passata. Et humilmente a Vostra Eminenza m'inclino.

Napoli 19 giugno 1638.

(Arch. Vatic., Nunz., Napoli, t. 33).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome. —

Lettres de Benoît XII (1334-1342) analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican par J. M. VIDAL, ancien chapelain de Saint-Louis-des-Français; 4^e fasc. (mai 1905). Prix: 16 frs. 80.

On peut considérer comme achevée la publication des lettres de Benoît XII que M. Vidal a menée avec une rapidité digne d'éloges. Le 4^{ème} fascicule contient 1747 analyses de documents qui se rapportent aux trois dernières années (1340-1342) du pontificat de Benoît XII. Son aspect est un peu différent de celui que présentaient les précédents fascicules: en appendice, on a imprimé des extraits des livres dits *Obligationes* et *Introitus et Exitus*, qui appartiennent au fonds de la Chambre Apostolique.

Les *Obligationes* sont des registres en papier où sont consignées les *obligations* que contractaient les patriarches, archevêques, évêques et abbés avant l'expédition de leurs bulles de nomination. En présence de représentants de la Chambre Apostolique ou de ceux de la Chambre des Cardinaux et de deux ou trois témoins l'élu, le plus souvent son procureur, promettait de payer le *service commun*, taxe correspondant à l'annate acquittée par les bénéficiers inférieurs et partagée entre le pape et les cardinaux, et des *menus services*, destinés au personnel des deux Chambres (1).

L'impôt était lourd. On l'évalue en général au tiers des revenus des menses épiscopales ou abbatiales. Par suite, il

(1) L'ouvrage le plus complet sur ces questions est celui de Baumgarten, *Untersuchungen und Urkunden über die Camera Collegii cardinalium für die Zeit von 1295 bis 1437*. Leipzig, 1898, gr. in-8°.

sera facile d'établir le chiffre exact de ceux-ci. Quelques exemples montreront quel était, de ce chef, le profit du Saint-Siège. L'abbé de Saint-Germain des Prés payait 8.000 florins, l'abbé de Saint-Victor de Marseille 1.800, l'évêque de Clermont 4.550, l'évêque de Cambrai 6.000....

Monsieur Vidal a rangé par années et par ordre chronologique les obligations reçues pendant tout le pontificat de Benoît XII. De plus, un numéro placé entre guillemets renvoie aux bulles de nomination des prélats.

Les *Introitus et Exitus* sont les livres des recettes et des dépenses de la cour pontificale. Le registre que publie M. Vidal est un abrégé des comptes (*compotus abbreviatus*) du trésorier apostolique, dressé en vue d'établir la balance du budget pontifical au décès de Benoît XII.

L'auteur annonce la prochaine impression d'un cinquième et dernier fascicule qui contiendra l'introduction et les tables des matières: espérons qu'il ne nous fera pas trop longtemps attendre l'index qui facilitera la consultation de son consciencieux travail.

Le Dogme de la Rédemption. Essai d'étude historique, par l'abbé J. RIVIÈRE, docteur en théologie, professeur au grand Séminaire d'Albi. 1 vol. in-8° de xii-519 pages. Prix: 6 fr. Paris, Lecoffre, 1905.

La librairie Lecoffre inaugure une collection d'*études d'histoire des dogmes et d'ancienne littérature ecclésiastique* sur le modèle de celle qui naguère fut lancée en Allemagne par Mgr Ehrhard.

L'étude de M. Rivière a pour but de répondre à cette théorie des rationalistes modernes, d'Harnack, de Ritschl et d'A. Sabatier en particulier, d'après laquelle la doctrine catholique de la Rédemption serait sans aucune base traditionnelle. A les entendre, de l'Evangile à saint Paul, des Pères au Moyen Age la pensée chrétienne aurait sans cesse varié, bien plus, il y aurait « discordance entre Pères Grecs et Pères Latins, discordance entre les Pères en général,

discordance entre toute la tradition et l'Evangile », de telle sorte que la notion de la rédemption du monde par le Christ, professée par l'Eglise Romaine, revêtirait un caractère conventionnel, humain, provisoire.

C'est à démontrer le contraire que M. Rivière, après avoir résumé l'enseignement catholique et donné un aperçu des systèmes rationalistes, consacre 200 pages à étudier *la Rédemption dans l'Ecriture Sainte, la Rédemption chez les Pères Grecs, la Rédemption chez les Pères Latins, la Rédemption au Moyen Age* jusqu'aux origines de la scholastique, et enfin *la question du droit des démons*.

PAUL ALLARD. — *Dix leçons sur le martyre*, données à l'Institut catholique de Paris, février-avril 1905. Préface de Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique. Paris, Lecoq, 1905, in-12 de xxxi-373 pp. Prix: 3 fr. 50.

Le martyre est un des faits les plus importants de l'histoire religieuse, celui qui de tout temps a été admis comme la preuve par excellence de la divinité du Christianisme. M. Allard a voulu l'étudier sous les multiples aspects qu'il présente.

Tout d'abord il replace le martyre dans son cadre historique et suit pas à pas les progrès sans cesse grandissant du Christianisme à l'intérieur ou au dehors de l'Empire Romain. A ce sujet il semble se séparer entièrement de l'école qui, il y a quelque vingt ans, admettait l'origine apostolique de tous les évêchés de la Gaule. « Les évêchés, insinue-t-il, commencent en effet à y apparaître vers la fin du second siècle et au cours du troisième » (p. 20), et plus loin il ajoute « que dans plusieurs villes (Valence, Besançon, Auxerre, Troyes, Nantes, Amiens, Saint-Quentin, Beauvais, Tournai, Agen, Bâle), où il n'y avait probablement pas encore d'évêché, il y eut des martyrs soit pendant la dernière persécution, soit même avant elle. La foi gagnait donc de proche en proche, plus vite que se constituaient les Eglises ».

Les chapitres où l'auteur étudie la législation persécutrice, les causes des persécutions, le nombre des martyrs, leurs diverses conditions sociales, les épreuves morales auxquelles ils étaient voués, les procès qu'on leur intentait, les supplices affreux qu'ils subissaient, le témoignage que leur mort violente mettait en évidence, les honneurs qui leur étaient rendus après leur glorieux trépas, sont un excellent résumé, bien que rapide, de ce qui est généralement admis. Si l'on n'y trouve rien de bien neuf, la vigueur du style, la précision des descriptions, le charme du récit en rendent la lecture attachante. Puissent les *dix leçons sur le martyre* obtenir un succès mérité près du grand public auquel elles sont destinées.

L'Espagne chrétienne, par Dom H. LECLERCQ. Paris, Le coffe, 1905, 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. 50. (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique).

Dom Leclercq est vraiment infatigable. Après l'*Afrique chrétienne* il nous donne l'*Espagne chrétienne* qui garde de son aînée les mêmes qualités comme les mêmes défauts. Ecrite avec rapidité, et dégagée de tout appareil d'érudition, l'histoire de l'Espagne chrétienne se poursuit depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la conquête des Musulmans.

L'exposition des événements est très soignée, mais le récit est chargé de tant de détails que le lecteur peut parfois s'y égarer. Cependant l'*Espagne chrétienne* fait revivre des figures intéressantes et peu connues et renferme une suite curieuse d'épisodes qu'on lira avec profit, car l'auteur a puisé aux bonnes sources. G. MOLLAT.

IGNAZ PHILIPP DENGEL. — *Die politische und kirchliche Tätigkeit des Monsignor Josef Garampi in Deutschland 1761-1763*. Rome, Loescher, 1905 in-8.

Garampi n'était guère connu jusqu'ici que par ses *fiches*, qui, réunies depuis en 126 volumes grâce aux soins de Mgr Wenzel, constituent un inventaire général et infiniment

précieux, quoique incomplet, des Archives Secrètes du Vatican. Et pourtant cet érudit infatigable fut aussi un homme d'action. Arraché par Clément XIII — trop tôt au gré des futurs historiens! — à la direction des Archives, avant qu'il eût pu en achever la réorganisation, pour entrer dans la diplomatie pontificale, il fut d'abord envoyé pour représenter le Saint-Siège, comme *ministro senza carattere*, c'est-à-dire sans caractère officiel, au Congrès d'Augsbourg (1761-1763), où se prépara la paix de Hubertsburg par laquelle la guerre de sept ans prit fin sur le continent, en même temps que le désastreux traité de Paris, entre la France et l'Angleterre, la terminait sur mer et dans les colonies. Il fut ensuite successivement Nonce à Varsovie et à Vienne, et le cardinalat vint enfin couronner cette double carrière si bien remplie. C'est la première de ces missions que le Dr Dengel, membre de l'Institut historique autrichien de Rome et *privat docent* à l'Université d'Innsbrück, expose dans le présent ouvrage, ainsi que la visite apostolique de l'abbaye cistercienne de Salem, près du lac de Constance, à laquelle Garampi procéda pendant son voyage de retour. Bien que ce travail soit relativement court (pp. viii-196), il représente un dépouillement considérable de sources diverses (Bibliothèque et Archives du Vatican, surtout fonds Garampi, Archives des Brefs à la Chancellerie; Archives de l'ambassade d'Autriche-Hongrie près le Saint-Siège, Bibliothèque Gambalunghiana de Rimini, Archives d'Etat de Vienne, Archives de Stans dans le Tyrol, etc.) utilisées avec beaucoup de sagacité et constitue un récit des plus intéressants, qui nous montre qu'au XVIII^e siècle l'attitude politique de la papauté n'a point toujours été aussi effacée qu'on a coutume de le dire et qu'elle a su, à l'occasion, reprendre son rôle traditionnel de promotrice de la paix entre les chrétiens.

L'ouvrage se termine par un Appendice contenant deux lettres inédites, l'une de l'Impératrice Marie-Thérèse à Clément XIII, l'autre de Clément XIII à Marie-Thérèse, en mars-avril 1763, et par une liste des principaux fonds des

Archives du Vatican qui peuvent servir à l'histoire des traités de paix depuis celui de Nimègue jusqu'à celui d'Aix-la-Chapelle (1748). L'Institut autrichien se propose, en effet, après l'achèvement de la publication de la partie des Nonciatures d'Allemagne à l'époque du concile de Trente qu'il s'était réservée, de concert avec l'Institut prussien et à la *Görresgesellschaft*, d'entreprendre celle des documents relatifs aux Congrès où se sont préparés les traités de paix pendant le XVII^e et le XVIII^e siècle. C'est là une œuvre immense qui sera le pendant des *Nuntiaturberichte* et formera un monument d'une valeur inestimable pour l'histoire diplomatique.

J. FRAIKIN.

Sommaire des principales Revues historiques d'Italie

Archivio storico italiano.

1905, fasc. III. — A. SOLMI, Les documents en langue vulgaire des Archives épiscopales de Cagliari. — EUGENIA MONTANARI, Parme et les mouvements de 1831 (suite et fin). — EM. COSTA ANDREA, Alciato et Bonifacio Amerbach.

Studi storici.

1905, fasc. II. — G. VOLPE, Contribution à l'histoire juridique et économique du moyen âge.

Bollettino della Regia deputazione di Storia patria per l'Umbria.

1905, fasc. I-II. — P. PERALI, Orvieto étrusque. — G. SORANZO, Actes d'un procès fait à Pérouse (1368). — A. PELLEGGRINI, Gubbio sous les comtes et les ducs d'Urbino (1384-1632).

Archivio trentino.

1905, fasc. I. — G. SUSTER, Francesco di Castellalto. — L. DE CAMPI, Déconverte d'antiquités dans la Naunia. — L'Exposition d'art sacré et celle des tableaux de Segantini à Trente.

Le fascicule 2 Fr.

Le volume 8 Fr.

Pays de l'Union postale autres que la France et l'Italie:

10 Fr. = 8 mark.
